



**USAID**  
FROM THE AMERICAN PEOPLE

THE  
UNIVERSITY  
OF RHODE ISLAND  
GRADUATE SCHOOL  
OF OCEANOGRAPHY



**Projet USAID / COMFISH**

**PENCOO GEJ**

**(Gestion concertée pour une pêche durable au Sénégal)**

**(LWA Associate Award No. 685-A-00-11-00059-00)**

**RAPPORT FINAL DE  
PERFORMANCE  
11 février 2011 au 30 septembre 2016**



**Décembre 2016**

## Table de Matieres

<b>ACRONYMES .....</b>	<b>3</b>
<b>I. RÉSUMÉ.....</b>	<b>4</b>
<b>II. ACTIVITES ET RESULTATS.....</b>	<b>9</b>
2.1.    RI1 : LES CAPACITÉS DES ACTEURS ET DES INSTITUTIONS SONT RENFORCÉES À TOUS LES NIVEAUX POUR LA MISE EN ŒUVRE D'UNE APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE ET DE CO-GESTION VISANT UNE PÊCHE DURABLE ET PRENANT EN COMPTE L'IMPACT DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LE SECTEUR DE LA PÊCHE. ....	9
2.2.    RI2 : L'ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ ET LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES COMMUNAUTÉS CÔTIÈRES VULNÉRABLES À S'ADAPTER AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT MENÉS.....	17
2.3.    RI3 : DES STRATÉGIES, POLITIQUES ET BONNES PRATIQUES SONT IDENTIFIÉES, TESTÉES ET EMPLOYÉES POUR RENFORCER LA RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET FAIRE FACE AUX ASPECTS DESTRUCTEURS ET NON-DURABLES DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES MARINES QUI MENACENT LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ. ....	21
2.4.    RI 4 : LA RÉSILIENCE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LES BÉNÉFICES SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES AU PROFIT DES COMMUNAUTÉS DE PÊCHEURS POUR FAVORISER LA GESTION DURABLE DES PÊCHERIES SONT AUGMENTÉS. ....	28
<b>III. PROGRÈS ACCOMPLIS POUR RÉALISER L'OBJECTIF .....</b>	<b>31</b>
<b>IV. SIGNIFICATION DES ACTIVITES.....</b>	<b>34</b>
4.1.    GESTION PARTICIPATIVE DES PÊCHERIES FONDÉE SUR LES ÉCOSYSTÈMES .....	35
4.2.    LES ACCORDS LOCAUX EN TANT QUE STRATÉGIE CLÉ POUR LE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL DU CLPA .....	35
4.3.    INTÉGRATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES PÊCHES MARITIMES.....	36
4.4.    APPROCHE GENRE.....	37
4.5.    MODÈLE DE TRAITEMENT ARTISANAL DU POISSON .....	38
<b>V. RÉUSSITE.....</b>	<b>39</b>
5.1.    USAID ENCOURAGE L'ADOPTION D'UN NOUVEAU MODÈLE DE PÊCHE DURABLE ET DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ MARINE AU SÉNÉGAL .....	39
5.2.    STRATÉGIE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA PÊCHE DURABLE AU SÉNÉGAL...	39
5.3.    RÉDUIRE LES DISPARITÉS ENTRE LES SEXES ET LES CULTURES DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE AU SÉNÉGAL .....	40
5.4.    MATY NDAO, CHAMPIONNE DE L'AUTONOMISATION DES FEMMES TRANSFORMATRICES .....	42
5.5.    UNE BANNIÈRE ET UNE PLATE-FORME POUR LA TRANSMISSION DES AVERTISSEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES PRÉCOCES QUI SAUVENT DES VIES.....	44
5.6.    ÉTABLISSEMENT ET MISE EN ŒUVRE DE NEUF CONVENTIONS LOCAUX POUR LES PÊCHES MARITIMES : UNE FEUILLE DE ROUTE POUR LA GESTION DURABLE DES PÊCHES AU SÉNÉGAL.....	47
<b>VI. RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>48</b>
<b>VII. SOMMAIRE FINANCIER.....</b>	<b>51</b>
<b>ANNEXE 1. RÉSULTATS DU PLAN DE GESTION DU PROJET.....</b>	<b>52</b>
<b>ANNEX 2. LISTE DES DOCUMENTS TECHNIQUES PRODUITS PAR USAID/COMFISH.....</b>	<b>57</b>

## ACRONYMES

<b>ANACIM</b>	Agence Nationale de l'Aviation Civile et de la Météorologie
<b>CCLME</b>	Grand Ecosystème Marin du Coucrant des Canaries
<b>CL</b>	Convention Local
<b>CLPA</b>	Conseils Locaux de Pêche Artisanale
<b>CNCPM</b>	Conseil National Consultatif des Pêches Maritimes
<b>CNGPP</b>	Comité National pour la Gestion Concertée des Petits Pélagiques
<b>COGEPAS</b>	Projet de Cogestion de la Pêche Artisanale au Sénégal (JICA)
<b>COMNACC</b>	Comité National du sur l'Adaptation au Changement Climatique
<b>CRC</b>	Centre de Ressources Côtières
<b>CRODT</b>	Centre de Recherche Océanographique Dakar, Thiaroye
<b>CSE</b>	Centre de Suivi Ecologique
<b>CSRP</b>	Commission Sous-Régionale de la Pêche
<b>CST</b>	Comité Scientifique et Technique
<b>DAMCP</b>	Direction des Aires Marines Communautaires Protégées
<b>DITP</b>	Direction des Industries de Transformation de la Pêche
<b>DPM</b>	Direction des Pêches Maritimes
<b>DPSP</b>	Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches
<b>ECOWAS</b>	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>ETT</b>	Équipe Technique de Travail
<b>GIE</b>	Groupement d'Intérêt Economique
<b>GIRMaC</b>	Projet Gestion Intégrée des Ressources Marines et Côtières
<b>GOS</b>	Gouvernement du Sénégal
<b>GO-WAMER</b>	Gouvernance dans l'Ecorégion Marine de l'Afrique de l'Ouest (Union Européenne)
<b>ICC</b>	Instance de Coordination et de Conseil du CLPA
<b>IRD / IFAN</b>	Laboratoire de Biologie et d'écologie des Poissons en Afrique de l'Ouest - LABEP-AO
<b>IUPA/UCAD</b>	Institut Universitaire de Pêche et d'Aquaculture - Université Cheikh Anta Diop
<b>INN</b>	Illégale, Non déclarée et Non réglementée
<b>LPS</b>	Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche et de l'Aquaculture
<b>MEEC</b>	Ministère de l'Environnement et des Etablissements Classés
<b>MPEM</b>	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime
<b>PMP</b>	Plan de Gestion du Performance
<b>PRAO</b>	Projet Régional des Pêches en Afrique de l'Ouest (Banque Mondiale)
<b>PSMA</b>	Accord sur les Mesures du Ressort de l'État du Port
<b>UGD</b>	Unité de Gestion Durable
<b>URI</b>	Université de Rhode Island
<b>USAID</b>	Agence des États-Unis pour le Développement International

# I. RÉSUMÉ

Le projet USAID/COMFISH était une initiative de 5 ans et 7 mois (11 février 2011 - 30 septembre 2016) financés par l'Agence des États-Unis pour le Développement International (USAID). Le projet a été mis en œuvre dans le cadre d'un accord de coopération entre l'USAID et l'Université de Rhode Island (URI)/ Centre de Ressources Côtières (CRC). Les partenaires de mise en œuvre et stratégique comprenaient des agences gouvernementales nationales et locales, des Conseils Locaux de Pêche Artisanale (CLPA), des associations de pêche, des centres universitaires, des instituts de recherche et des organisations non gouvernementales travaillant sur les pêches de capture marines et autres questions transversales liées le long de la côte du Sénégal.

Ceci est le rapport final de performance du projet USAID/COMFISH. Le contenu est conforme aux directives fournies par l'Associate Award Agreement pour ce projet entre URI/CRC et USAID/ Sénégal. Ces directives appelaient à :

- Une description générale des activités du destinataire et de l'atteinte des résultats tout au long de la durée de l'Accord.
- Une analyse des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et des résultats illustratifs
- Importance de ces activités
- Réussites
- Commentaires et recommandations
- Un rapport final décrivant comment les fonds du destinataire a été utilisés

USAID/COMFISH avait pour objectif d'aider le Ministère des Pêcheries et de l'Economie Maritime (MPEM), par l'intermédiaire de ses directions techniques, en particulier la Direction des Pêches Maritimes (DPM), à mener à bien les réformes du secteur de la pêche, comme indiqué dans l'ancienne Lettre de Politique Sectorielle de la Pêche (LSP) et réaffirmé dans la nouvelle « Lettre de Politique Sectorielle et de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (LPSD/PA) » de 2015. L'USAID/COMFISH avait également pour objectifs de promouvoir la conservation de la biodiversité, les moyens de subsistance durables du secteur de la pêche, l'équité de genre et adaptation aux impacts du changement climatique.

La stratégie du projet visait à renforcer les conditions préalables nécessaires à une gouvernance améliorée, notamment la création des circonscriptions fortes et l'appropriation de la gestion durable des pêches, le développement des capacités individuelles et institutionnelles, l'intégration des informations scientifiques dans la prise de décision et la planification, et la mise en œuvre participatives et inclusives de la pêche.

Le projet a mis en place des plans de cogestion participatives de la pêche pour deux stocks prioritaires (Sardinella et Ethmalosa), fondés sur le concept de la cogestion des pêcheries à l'échelle des écosystèmes, en utilisant les CLPAs comme point de départ de la cogestion d'un point de vue institutionnel. Ces deux stocks de poisson représentent plus de 80% du volume total des captures marines de la pêche artisanale (ce qui représente environ 90% du total des captures marines industrielles et artisanales). L'objectif était d'intégrer les aspects institutionnels, administratifs, socio-économiques et environnementaux dans le processus de mise en place d'une cogestion durable des ressources halieutiques au Sénégal basée sur l'approche écosystémique. L'objectif de toutes les activités était également d'accroître la résilience des écosystèmes et des populations marines et côtiers aux effets du changement climatique grâce à des stratégies d'adaptation appropriées et efficaces.

L'une des innovations du projet a été l'application d'un paradigme unificateur : le concept d'Unité de Gestion Durable (UGD), accepté par la DPM. UGD est un concept qui vise à combiner les structures de cogestion locales (CLPA et autres comités de pêche locaux) et les stocks de manière à ce que la capacité de pêche et l'effort ayant un impact sur le stock soient harmonisés quantitativement avec la capacité de production de chaque stock.

Les stocks clés sur lesquels le projet USAID/COMFISH a travaillé ont été identifiés grâce à un processus consultatif et participatif associant les CLPA des sites d'intervention, l'administration centrale des pêches, les services décentralisés du ministère de la Pêche, des associations de professionnels de la pêche, des universités et des représentants d'autres projets et donateurs impliqués dans le secteur de la pêche. Ce processus a permis de valider le choix des stocks ciblés par le projet (Sardinella et Ethmalosa) lors d'un atelier national réunissant tous les principaux acteurs de la pêche. Les autres stocks identifiés comme importants lors de l'atelier, mais moins prioritaires pour l'USAID/COMFISH, sont le mérrou (*epinephelus*), la crevette côtière (*Penaeus notialis*) et le poulpe (*Octopus vulgaris*).

Cinq plans de gestion participative écosystémique pour Sardinella ont été élaborés, validés par les acteurs de la pêche du CLPA et approuvés par le Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime. Un projet de plan de gestion d'Ethmalosa a également été préparé mais n'a pas été officiellement validé par les acteurs de la pêche du CLPA ou approuvé par le Ministre en raison des contraintes de temps liées à la fin du projet. Celles-ci ont contribué à la mise en œuvre du Plan National de Gestion des Petits Pélagiques.

Parmi les autres actions clés au niveau politique sont le soutien au processus d'élaboration de la nouvelle LPSD/PA; approbation ministérielle d'un Plan National d'Adaptation au changement climatique pour le pêche; approbation et mise en œuvre de 6 plans d'adaptation au changement climatique au niveau des CLPAs; préparation et mise en œuvre d'une stratégie nationale sur l'égalité des sexes comprenant une déclaration sur les femmes dans la pêche et un plan d'action; contributions à la lutte contre la pêche INN, aux niveaux industriel et artisanal; appui au comité technique pour la réflexion sur la gestion de la capacité de pêche en termes d'organisation des réunions de ce comité et de renforcement des capacités; une analyse de la pêche en dehors de la zone économique exclusive (ZEE) du Sénégal et inclusion de ces données de pêche dans les statistiques nationales; appui à la stratégie de croissance accélérée du gouvernement du Sénégal; appui à la mise en œuvre du plan d'action de la stratégie nationale pour les aires marines protégées par l'intermédiaire du Direction des Aires Marines Communautaires Protégées (DAMPC); test pilote d'un programme dans 4 CLPA pour fournir une assurance-maladie et une assurance bateau aux pêcheurs; et l'établissement et la mise en œuvre d'un programme national visant à améliorer les informations et les alertes météorologiques maritimes afin de réduire les accidents en mer.

Les capacités des institutions et des acteurs ont été renforcées à tous les niveaux pour leur fournir des outils, des approches et des connaissances leur permettant de contribuer efficacement à la réforme du secteur de la pêche est au changement de comportement en faveur d'une cogestion durable des ressources halieutiques au Sénégal. Le renforcement des capacités comprenait les principales institutions nationales de recherche sur les pêches. Il a permis aux institutions de recherche halieutique telle que CRODT, IUPA, CSE et IRD/IFAN, entre autres, d'étendre leurs activités de recherche à des domaines qui n'étaient pas bien couverts et de former de jeunes chercheurs et des doctorants. Cela a également permis d'améliorer la coordination et la collaboration entre les instituts techniques et de recherche de la pêche. Les études sur la pêche INN ont donné une impulsion à la stratégie nationale de lutte contre la pêche INN de 2013 et au Plan d'action pour la pêche INN.

Le développement des capacités de cogestion a été réalisé à un niveau beaucoup plus élevé que prévu initialement. La portée géographique du projet a été élargie pour inclure Saint-Louis au nord et la Casamance au sud. Au final, 21 CLPA (Sindia Sud, Sindia Nord, Mbour, Joal-Fadiouth, Cayar, Rufisque-Bargny, Yenne / Dialao, Pikine, Yoff, Hann, Saint-Louis, Ziguinchor, Kafountine, Elinkine, Lompoul et Potou, Gandiole, Djirnda, Bassoul, Niodior, Missirah, Toubacouta, Fimela, Niassia, Kalissaye, Abene, Tiobon, Thionkessyl, Mangagoulack, Cap Skirring et Oukout) ont été développées dans un cadre d'échange et de consultation sur la gestion de la pêche. Les capacités institutionnelles et des parties prenantes du CLPA ont également été renforcées grâce à la modernisation et à l'équipement de bureau et d'espaces de réunion; formation et utilisation intensive de «relais» sélectionnés localement pour communiquer, motiver et organiser les activités du CLPA; renforcement des capacités des groupes de surveillance des pêches bénévoles et de l'autosurveillance CLPA en mer; renforcement et changement de comportement dans la gestion administrative et financière; mobilisation interne de fonds; et formation à la dynamique organisationnelle et communautaire et à la gestion des ressources.

En outre, les autorités locales situées dans les zones du projet ont reçu un soutien important (par le biais d'études et de réunions) leur permettant de mieux comprendre l'importance de la pêche dans leur zone, en vue de contribuer au financement des CLPA.

Les capacités des femmes en matière de traitement du poisson après récolte et de conservation des produits de la pêche ont également été renforcées par l'amélioration des pratiques d'hygiène et d'assainissement appuyées par des chartes de salubrité élaborées et mises en œuvre localement (dans 15 sites) et par la mise en place d'une unité de transformation moderne à Cayar.

La mise en place des UGD pour les espèces prioritaires et l'intégration du changement climatique dans ce processus ont été soutenues par des efforts consacrés au renforcement des bases scientifiques pour la gestion durable des pêches et à une meilleure compréhension du concept de changement climatique et de ses effets sur les écosystèmes et les communautés marines. Le projet a mené une série d'études et d'analyses biologiques, spatiales et socio-économiques avec cinq partenaires clés (CRODT, IUPA, CSE, Université de Colombie-Britannique et IRD/IFAN) afin de soutenir le processus de mise en place des plans participatives de cogestion des pêches. Plus de 41 études techniques ont été réalisées. Toutes les informations spatiales sont contenues dans un système d'informations géographiques (SIG) créées par le CSE pour améliorer la gestion des ressources halieutiques à tous les niveaux (voir <http://www.sig-comfish.net>).

La stratégie visant à renforcer les capacités des CLPAs en cogestion des pêcheries impliquait l'élaboration et l'approbation officielle des Conventions Locales (CLs), ou ordonnances juridiques du CLPA sur la gestion des ressources marines, la surveillance et l'application des règles. Leur développement (9 d'entre eux à Joal-Fadiouth, Mbour, Sindia Nord, Sindia Sud, Ziguinchor, Kafountine, Cayar, Yenne/Dialaw et Rufisque/Bargny) s'appuyait sur un processus participatif en 15 étapes établi par le projet ; ils sont maintenant en cours de mise en œuvre.

L'utilisation des CLs dans les pêches maritimes était une innovation du projet USAID/COMFISH, dont le développement et la mise en œuvre ont permis la réorganisation et la mise en œuvre des CLPA. Ces initiatives ont également été régulièrement évaluées en interne, non seulement pour évaluer les difficultés et l'efficacité de la mise en œuvre des règles du CL, mais également pour identifier les activités qui alimenteront les plans d'action annuels des CLPA. Ce processus comprenait la formation de plus de 13 775 personnes (dont 34% femmes) dans le cadre de 596 ateliers de formation sur la gestion administrative et financière, l'hygiène et l'assainissement, la surveillance participative, la sécurité en mer,

l'utilisation des données météorologiques, l'adaptation au changement climatique et les bonnes pratiques de pêche. Plus de 42 837 personnes ont été impliquées dans la mise en œuvre et l'application de nouvelles technologies, stratégies et outils développés par le projet dans les sites d'intervention.

Dans le domaine de la conservation, le projet s'est concentré sur les aires marines protégées. En collaboration avec le Ministère de l'Environnement et des Etablissements Classés (MEEC) par l'intermédiaire de ses directions techniques, le projet a soutenu des actions liées à l'extension et à la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les AMP, définissant les limites des AMP de Cayar et de Joal-Fadiouth, établissant organes directeurs des AMP de Gandoul et Sangomar et renforcement des capacités des comités de gestion des AMP de Cayar et de Joal.

Dans le domaine du changement climatique, le projet a aidé le MPEM à mieux intégrer le changement climatique dans le processus de planification nationale et dans la planification locale. Les résultats et les produits ont été les suivants : 1) l'élaboration du Plan National d'Adaptation (PNA) du secteur de la pêche à l'horizon 2035. Il s'agit du premier plan d'adaptation sectoriel à contribuer au Plan National d'Adaptation au changement climatique du Sénégal. Il a été officiellement signé par les ministres de la Pêche et de l'Environnement en octobre 2016 et présenté lors de la Conférence des Parties sur le changement climatique (COP) au Maroc en octobre 2016 ; 2) six évaluations de la vulnérabilité des communautés locales suivies de six plans d'adaptation locaux, officiellement approuvés et en cours de mise en œuvre ; et 3) 10 études scientifiques pour accompagner l'ensemble du processus. Plus de 5 510 personnes ont été formées (dont 39% femmes) au changement climatique.

Une plate-forme pour le pêche et changement climatique, sous la direction du COMNACC, a été créée pour superviser l'ensemble du processus PNA/pêche. Les actions entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des plans d'adaptation locaux comprenaient, entre autres, la création de la plate-forme nationale d'alerte météorologique pour améliorer la résilience des communautés côtières, la mise en œuvre d'un système d'assurance de la pêche et la création de comités de santé et de chartes dans 15 sites de transformation artisanale. Le programme d'alerte météorologique a conduit à la création de directives et règles locales, telles que des directives nationales sur les codes de couleur des drapeaux d'avertissement (par exemple, vert, jaune, rouge, etc.) relatives aux conditions de vent et de mer ; sanctions pour non-respect des conditions météorologiques en matière de sécurité en mer ; et, diffusion par SMS des conditions météorologiques. Des rapports anecdotiques de pêcheurs indiquent que les pertes de bateaux de pêche, ainsi que le nombre de blessés et de décès de pêcheurs ont été réduits avec le lancement de la plate-forme d'alerte météorologique.

Des activités socioéconomiques au profit des femmes transformatrices ont été réalisées dans le but d'améliorer leurs conditions de travail et d'accroître les revenus tirés de leurs activités. Ils comprenaient un programme de renforcement des capacités (cours d'alphabétisation fonctionnelle, formation au changement climatique, hygiène et assainissement, formation à la leadership, marketing, amélioration des pratiques de production, de stockage, d'emballage et d'étiquetage) ; élaborer et mettre en œuvre des chartes du code de conduite ; établir des comités de santé ; échanges avec d'autres projets de l'USAID ; salons professionnels ; et programmes de crédit renouvelable. Le projet a formé plus de 4 700 femmes sur la chaîne de valeur de la transformation du poisson dans 15 sites de transformation.

Les avantages socio-économiques de l'installation modèle du Cayar et de son processus de développement sont très tangibles en termes de demande et de marché pour les produits de la pêche, d'organisation et de force du groupe de transformation des femmes. L'unité de transformation artisanale Cayar est la première à être approuvée au Sénégal par la Direction des Industries de Transformation de

la Pêche (DITP) pour l'exportation de ses produits vers l'Union Européenne. Le prix unitaire des produits à base de poisson emballés de Cayar a été multiplié par trois avec l'amélioration de la qualité, de l'emballage et de la mise en place de l'étiquette du produit Cayar, pour un prix de vente de 1000 FCFA/kg (environ 1,81 USD/kg) contre 300 FCFA/kg (environ 0,55 USD/kg) pour un produit non amélioré sur le même site.

Le groupe de transformation des femmes de Cayar a reçu le Prix francophone pour le changement climatique (décerné par l'Organisation Francophone Internationale) lors de la COP 22 sur le changement climatique à Marrakech, au Maroc. La bourse octroie une subvention de 17 millions de FCFA (environ 30 000 USD) pour un soutien supplémentaire aux groupes de femmes transformatrices et à l'adaptation au changement climatique.

Sur le plan de la communication et de la diffusion, le projet a permis la création de 576 programmes de radio communautaire et de 279 productions écrites et audiovisuelles (vidéos, brochures, manuels et guides sur la mise en œuvre de différentes stratégies), y compris une vidéo en wolof sous-titrée en français et en anglais sur les résultats majeurs du projet.



Figure 1. Programme de radio communautaire

## II. ACTIVITES ET RESULTATS

### **2.1. RI1 : Les capacités des acteurs et des institutions sont renforcées à tous les niveaux pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique et de co-gestion visant une pêche durable et prenant en compte l'impact des changements climatiques sur le secteur de la pêche.**

#### **2.1.1 Renforcement des capacités institutionnelles du CLPA**

Une activité majeure tout au long de la durée de l'USAID/COMFISH a été de soutenir une capacité institutionnelle accrue du CLPA. L'objectif principal des CLPA est de rassembler toutes les parties prenantes pour une gestion durable des ressources halieutiques. La CLPA est l'institution qui permet une gestion efficace collaborative des ressources de pêche. Au début de l'USAID/COMFISH, la grande majorité des CLPA étaient non opérationnels (manque de ressources techniques, institutionnelles et financières).

Le Code de la pêche de 1998 et les mises à jour du Code (article 23, 2015) définissent les dispositions permettant d'établir des cadres juridiques et institutionnels pour la cogestion participative de la pêche au Sénégal par le biais de CLPA. La structure et l'emplacement des CLPA ont été définis par décret ministériel. Les CLPA sont des organisations professionnelles apolitiques et sans but lucratif de pêcheurs artisanaux et d'autres parties prenantes de la pêche. Ils sont habilités à jouer un rôle de gouvernance locale, à définir et à appliquer des règles, et à réunir tous les acteurs pour une gestion collaborative des ressources halieutiques et une résolution rapide des conflits.

USAID/COMFISH a utilisé le CLPA comme point d'entrée institutionnel pour la cogestion de la pêche et les Conventions Locales (CL) comme un outil juridique pour la négociation de règles au niveau du CLPA et pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion de la pêche concertés pour certains stocks de poissons.

La structuration des CLPA et leur revitalisation par le biais de réunions des membres de l'Instance consultatif et de coordination (ICC) ont été les domaines clés du projet pour le renforcement des capacités de cogestion. Vingt et un CLPA sur 39 ont été restructurés et transformés (Sindia Sud, Sindia Nord, Mbour, Joal-Fadiouth, Cayar, Rufisque-Bargny, Yenne / Dialao, Pikine, Yoff, Hann, Saint-Louis, Ziguinchor, Kafountine, Kafountine, Elinkine, Lompoul et Potou, Gandiole, Djirnda, Bassoul, Niodior, Missirah, Toubacouta, Fimela, Niassia, Kalissaye, Abène, Tiobon, Thionkessyl, Mangagoulack, Cap Skiring et Oukout). Le projet a également rénové l'espace de travail et fourni du matériel aux CLPA pour permettre à leur comité de coordination de fonctionner plus efficacement.

Le comité de coordination du CLPA est le principal forum de consultation pour la pêche. Chaque ICC comprend des représentants de tous les acteurs de la pêche (autorités administratives, services techniques, pêcheurs et commerce de la pêche). Le projet a travaillé avec cet organe pour organiser une série de réunions entre acteurs avant de développer des CL consensuels. Le Département des pêches a exprimé sa grande satisfaction pour ces CL en raison de leur impact sur le changement de comportement des pêcheurs vis-à-vis de bonnes pratiques de pêche contribuant à la gestion durable des ressources halieutiques du Sénégal.

Parmi les autres activités de renforcement des capacités du CLPA sont l'assistance technique pour former le bureau exécutif du CLPA ainsi que le ICC à la compréhension de leurs rôles et responsabilités. Dans le cadre du Bureau exécutif, cinq comités techniques ont été mis en place dans le cadre du projet et ont reçu une formation dans chaque CLPA. Les cinq comités techniques sont :

- Comité de gestion des ressources et de l'environnement
- Comité de formation, de sensibilisation et d'organisation
- Comité des finances
- Comité de sécurité et de surveillance en mer
- Comité pour la prévention des conflits, le règlement et les relations extérieures

Le Comité des finances est essentiel pour amener le CLPA à une situation dans laquelle il est autofinancé et durable à long terme en termes de financement de ses opérations. Dans quatre CLPA en partenariat avec USAID/COMFISH (Mbour, Joal, Kafountine et Sindia Nord), des systèmes d'autofinancement ont été développés, mis en œuvre et suivis. Le processus a été un succès, car les CLPA où l'initiative a été pilotée ont établi les systèmes avec l'ouverture de comptes bancaires et la génération initiale de montants symboliques de financement. Les ressources financières proviennent d'amendes pour des infractions commises, conformément aux règles des accords locaux et d'autres sources externes et internes (par exemple, cotisations des membres, vente de cartes de visite professionnelles, etc.). Les amendes et pénalités sont perçues conformément au code de la pêche. Le projet a montré aux parties prenantes au niveau CLPA le potentiel d'autofinancement et la manière dont elles pourraient améliorer et développer l'initiative.

Le renforcement des capacités des comités de sécurité et de surveillance de la mer a été mené en collaboration avec la Direction de la Protection et de la Surveillance de la Pêche (DPSP) pour la lutte contre la pêche illégale au niveau local. Les sujets abordés dans la formation des comités de surveillance concernaient les techniques de surveillance participative, les types d'infractions de pêche, les techniques d'inspection et les outils et procédures de suivi. À la fin de la formation, un manuel a été élaboré pour les membres des comités de surveillance et de sécurité de la mer. Les membres des équipes de surveillance ont été équipés de bateaux équipés, de badges et de tenues. Un soutien a également été fourni pour le carburant nécessaire aux excursions de surveillance. Environ 321 sorties ont été prises en charge. Lors de ces sorties, 3 344 pirogues ont été inspectées et 364 embarquements ont été effectués. Ceci est important car il démontre :

- Collaboration entre l'administration et les acteurs pour la mise en œuvre des règles de gestion de la pêche : (code de la pêche, CLs, etc.) ;
- Les comités de suivi participatifs des CLPA revitalisés dans le cadre des CL sont fonctionnels et peuvent aider l'administration dans ses fonctions de supervision ;
- Le partage et le transfert d'une partie du pouvoir central aux acteurs de la pêche est devenu une réalité, ce qui contribue efficacement à la lutte contre la pêche illégale au niveau local.



**Figure 2. Équipe de surveillance se préparant à prendre la mer**

**Fonds de soutien CLPA.** Le Fonds de Soutien du CLPA est le mécanisme mis en place par l'État pour financer les activités du CLPA. Il est alimenté par des redevances sur les licences de pêche et sur les cartes de pêche, mais également sur les subventions accordées par l'État. Pour la gestion de ce fonds, un comité départemental a été mis en place sous la présidence de l'autorité territoriale (Préfet du département). Compte tenu des nombreuses difficultés rencontrées par les CLPA pour la mise en œuvre du Fonds de Soutien, le projet USAID/COMFISH a soutenu en 2016 l'organisation de deux ateliers (Ziguinchor et Dakar) pour des échanges entre les membres du CLPA, les autorités locales, l'administration centrale de la pêche et l'administration publique de la trésorerie. L'objectif de ces ateliers était de permettre aux acteurs clés de comprendre le fonctionnement du Fonds de Soutien.

Les discussions ont porté sur les droits de licence de pêche, les cartes de pêche dans les différentes localités, la faible implication des autorités administratives dans les procédures et la lourdeur des procédures de versement des subventions du Fonds de Soutien. De nombreuses recommandations et propositions ont été formulées pour améliorer le fonctionnement du Fonds de Soutien.

**Réunions d'évaluation annuelles et plan d'action.** Le projet a également aidé les comités du ICC à organiser des réunions d'évaluation annuelles (sur des questions techniques et organisationnelles) avec des personnes-ressources et des partenaires. Lors des réunions annuelles, les plans d'action du CLPA et le suivi des performances sont discutés. Les plans d'action sont révisés chaque année et soumis à différents partenaires financiers et techniques de la pêche.

### **2.1.2 Établissement des Conventions Locaux**

C'est dans le but de transformer les CLPA en unités opérationnelles aux fins de la gestion collaborative de la pêche à l'échelle écosystémique que le processus d'établissement et d'approbation des CL faisait partie de la stratégie de développement des capacités institutionnelles du CLPA depuis le début. Ils constituent un outil juridique permettant de négocier les règles de gestion des ressources dans les localités entre les utilisateurs des ressources et les parties prenantes. Les CLPA peuvent établir des CL en utilisant les dispositions du code de la pêche de 1998 et de la mise à jour 2015 du code.

Le développement de la CL commence par une demande et un intérêt manifestés par les parties prenantes souhaitant modifier leur comportement de pêche et éviter les mauvaises pratiques de pêche dans leurs

zones. Comme le préconisait USAID/COMFISH, le processus de formulation et de mise en œuvre des CL comporte 15 étapes :

- Étape 1 : Informer et sensibiliser les parties prenantes (CLPA, autorités locales) sur ce qu'est une CL : un outil de gestion de la pêche.
- Étape 2 : Signature d'un protocole d'accord entre USAID/COMFISH et le CLPA pour travailler ensemble sur une CL.
- Étape 3 : Sélectionner et former des coordinateurs locaux, ou « relais », désignés par le CLPA pour faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de la CL.
- Étape 4 : Préparer avec les agents de la CLPA un plan d'action pour la formulation de la CL.
- Étape 5 : Former les relais et leur faire évaluer la gestion des ressources halieutiques et préparer un rapport de diagnostic (potentiel halieutique, recensement des parties prenantes, bateaux de pêche et moteurs, techniques de transformation artisanale, identification des règles existantes et initiatives de gestion en cours dans le CLPA).
- Étape 6 : Cartographie participative (connaissances locales) des pêcheries (localisation des stocks, habitats clés, zones de frai et d'alevinage) et de la zone côtière (infrastructures liées à la pêche, sites de débarquement, sites de transformation, routes, ports, etc.).
- Étape 7 : Organiser des discussions de groupe (FGD) avec les parties prenantes pour définir des règles pour la pêche basée sur des contraintes (informations sur les ressources exploitées, formes de gestion traditionnelles ; mesures de gestion actuelles ; surveillance existante et application des règles).
- Étape 8 : Après la participation des groupes de discussion, tenir une ou plusieurs réunions avec le ICC de la CLPA pour valider les conclusions et les recommandations relatives aux règles d'exploitation de la pêche.
- Étape 9 : Préparer avec les acteurs clés de la CLPA le document de la CL rassemblant les cartes, l'état de la pêche et les règles de pêche proposées.
- Étape 10 : Organiser un atelier technique de validation de la CL avec les autorités locales (DoF, garde-côtes, police maritime, CLPA et autres acteurs clés locaux).
- Étape 11 : Exhorter le CLPA et les autorités administratives locales à approuver la CL.
- Étape 12 : Mener une campagne de sensibilisation et diffuser la CL (en diffuser des copies, organiser des réunions de sensibilisation dans les villages et les sites de débarquement, utiliser les stations de radio locales).
- Étape 13 : Mettre en place une surveillance de la pêche (dans le cas de la CLPA, cela passe par la Commission de surveillance en coordination et soutien de la surveillance du DPM et d'autres agences gouvernementales concernées).
- Étape 14 : Renforcement des capacités des différentes composantes de la responsabilité du CLPA pour les opérations durables du CLPA en vue de la mise en œuvre de la CL (formation à la surveillance, formation administrative et financière au fonctionnement efficace, etc.).
- Étape 15 : Préparer un plan de travail annuel pour la mise en œuvre de la CL.

Ce processus a été achevé et les accords locaux ont été approuvés formellement dans les 9 CLPA où il a été introduit. Le processus de la CL a été un succès grâce à la valeur ajoutée qu'il a apportée aux parties prenantes à tous les niveaux. Le processus a permis à toutes les parties prenantes (administration et acteurs) de comprendre leurs rôles et responsabilités respectifs dans la CLPA; a permis à tous les acteurs, y compris l'administration, de mieux comprendre la composition et les règles de fonctionnement du CLPA et a servi à vulgariser les règles régissant le fonctionnement et la composition du CLPA; a permis aux acteurs de disposer d'un relais (un interlocuteur de confiance) capable de les aider à mieux exprimer leurs points de vue sur la gestion des ressources dans leurs localités; a permis aux acteurs d'intégrer leurs connaissances locales dans le processus de collecte de données et à l'administration de disposer de

données statistiques et cartographiques sur les zones de pêche au niveau local, améliorant ainsi les statistiques de la pêche à tous les niveaux, ce qui contribuerait à une meilleure gestion de la pêche; contribué à faciliter le dialogue politique, la collaboration scientifique et à instaurer la confiance entre les acteurs et l'administration.

Les accords locaux ont contribué à l'émergence de la CLPA et ont permis aux CLPA bénéficiant de ce processus de devenir fonctionnels. À la fin du projet, le processus de la CL était très demandé par les CLPA qui n'avaient pas de CL. Les CLPA qui n'existaient que nominalement, ainsi que l'administration, ont fait appel au projet pour les aider à développer une CL pour la mise en opération de leur CLPA. Dans des régions telles que la Casamance, où les parties prenantes n'avaient pas imaginé que la CLPA puisse jouer un rôle aussi important dans la gestion des ressources locales, elles ont demandé l'installation des 11 CLPA envisagées par l'administration. Cette demande manifeste des acteurs et de l'administration en faveur de la mise à l'échelle du processus de CL indique que la durabilité dans les 9 CLPA où des CL existent et que l'achèvement éventuel du processus dans l'ensemble des 39 CLPA pourraient être réalisées avec succès si les ressources étaient engagées.

### **2.1.3 Forums et comités consultatifs nationaux**

Dans le mémorandum n ° 00556 MPAM / DPM / SK du 3 avril 2013, DPM a mis en place une équipe technique de travail (ETT) présidé par le directeur adjoint de la pêche et composé de techniciens de DPM, inspecteurs des pêches dans les zones du projet, experts du projet USAID/COMFISH et toute autre expertise pouvant apporter une expertise dans la gestion des pêches. Il était responsable de la validation des rapports produits périodiquement par le projet USAID/COMFISH dans le cadre de l'élaboration de plans de gestion de la pêche ciblés par le projet, ainsi que de la mise en œuvre des CL élaborés pour la mise en œuvre de la cogestion de la pêche. L'ETT a fourni un modèle pour l'élaboration participative de plans de gestion des pêcheries de Sardinelles et d'Ethmalosa qui pourrait être reproduit dans l'élaboration de plans de gestion d'autres espèces.

USAID/COMFISH a également facilité la création d'un comité technique national sur la gestion de la capacité de pêche au Sénégal. Une réunion s'est tenue en avril 2013 pour partager les recommandations d'un atelier sur la gestion de la capacité de pêche et la pêche illégale. Le ministre des Pêches et de l'Economie Maritime, par notification officielle, a ensuite créé le Comité de gestion de la capacité par "Mémorandum n ° 000822" du 12 juin 2013. Ce mémorandum définit les institutions participantes et les mandats attribués à ce Comité. Le comité était chargé d'examiner et de proposer au ministre des mécanismes pour améliorer la gestion de la pêche dans la ZEE sénégalaise. Ce comité, dirigé par la DPM, a réuni toutes les structures nationales et les acteurs locaux de la pêche, les organisations de pêcheurs, les commerçants de la chaîne de valeur des pêches et d'autres projets du ministère des pêches partenaires.

Le Comité technique national a tenu des réunions et discuté de la validation des documents élaborés sous USAID COMFISH comprenant des rapports sur la pêche industrielle INN dans la ZEE du Sénégal et les débarquements de pêcheries artisanales hors de la ZEE du Sénégal complétés avec le CRODT. Ces études ont permis au MPEM de disposer de données lui permettant de quantifier l'état d'exploitation des ressources halieutiques Sénégalaises. Ces informations ont été intégrées au processus d'élaboration du plan de gestion de la pêche mené par le projet USAID/COMFISH.

USAID/COMFISH a également soutenu le processus d'élaboration de la nouvelle LPSD/PA (par l'intermédiaire de la Cellule d'études et de planification). Le projet a soutenu le processus de rédaction

de la nouvelle LPSD/PA et a participé à "l'Atelier national sur la restitution et la validation du projet de rapport final sur l'examen de la mise en œuvre de la LPS pêche et aquaculture", en vue de la formulation d'un nouveau Lettre de politique sectorielle pour le secteur sur la période 2016-2023.

En ce qui concerne le changement climatique, USAID/COMFISH a facilité la création d'un comité directeur national sur l'intégration du changement climatique dans la politique de la pêche, ce qui a permis d'élaborer un Plan National d'Adaptation au changement climatique de la pêche et une vision à long terme à l'horizon 2035. Le projet a également catalysé des réunions et des discussions sur la pêche. Avec le Comité national sur l'adaptation au changement climatique (COMNACC). Le PNA-pêche est le premier PNA sectoriel à être développé au Sénégal et constitue un modèle pour d'autres secteurs, car le COMNACC facilite un processus intégré trans-sectoriel pour les PNA.

Enfin, le projet a interagi avec le Comité National de Gestion des Petits Pélagiques pour participer et aider à organiser les réunions du Comité sur la planification de la gestion nationale de la Sardinelle. Cette activité a contribué à rendre cet organe plus fonctionnel dans le processus d'établissement de plans de gestion des petits pélagiques, en particulier pour Sardinella et Ethmalosa.

#### **2.1.4 Égalité des sexes et autonomisation**

USAID/COMFISH a facilité la préparation d'une déclaration nationale sur les femmes dans la pêche, élaboré une stratégie de renforcement des capacités du secteur de la pêche pour les femmes dans la pêche, et facilité un plan d'action adopté et signé par DPM et d'autres partenaires du projet. Autres activités incluses :

- Prendre des mesures pour accroître la participation et la voix des femmes aux réunions du CLPA afin d'élaborer et de mettre en œuvre les CL, de renforcer les capacités organisationnelles du CLPA et de formuler des plans de gestion de la pêche.
- Travailler avec les femmes dans la pêche par le biais de groupes de transformation du poisson pour soutenir l'éducation, la formation à la tenue de dossiers, le renforcement des compétences en leadership, l'alphabetisation, le développement de chartes incluant des bonnes pratiques pour la pêche durable (pas d'achat et de transformation de poissons juvéniles ou de poissons capturés illégalement), amélioration de l'assainissement et de l'hygiène, et amélioration des techniques de traitement, de l'emballage, du stockage et de la commercialisation.

Du matériel de nettoyage a également été fourni aux acteurs. Cela répondait à une vieille plainte des femmes qui ont toujours soulevé le problème de l'hygiène et de l'assainissement sur les sites de transformation. Le matériel remis aux femmes consistait en pelles, râteaux, corbeilles à papier, masques, etc. Des séchoirs ont également été distribués sur les sites de traitement de Nianing, Mballing, Tann, Khelcom, Ndayane, Yenne et Rufisque / Bargny afin de mieux appliquer les mesures des accords locaux liées aux bonnes pratiques de transformation artisanale.



**Figure 3. Alphabétisation des femmes transformatrices de poisson**

### 2.1.5 Coordination des bailleurs et synergies

La coordination avec les efforts d'autres bailleurs et la création de synergies ont été une activité importante de l'USAID/COMFISH tout au long du projet. Les principaux partenaires à cet égard sont la Banque mondiale, le CRSP, la JICA, le CCLME et l'UE.

La Banque mondiale a soutenu deux initiatives sur la pêche au Sénégal : a) le projet de gestion intégrée des ressources marines et côtières (GIRMaC), qui a pris fin en 2012, et b) la composante pays du Sénégal de la Pêche Régionale en Afrique de l'Ouest Projet (PRAO-Sénégal). Le PRAO-Sénégal a pour mission de renforcer les capacités du Sénégal dans les domaines de la bonne gouvernance des pêches, de la lutte contre la pêche illicite (pêche INN) et de l'augmentation de la valeur ajoutée des produits de la pêche. Les synergies avec le projet USAID/COMFISH comprenaient :

- Capitaliser et renforcer les actions du PRAO-Sénégal dans la lutte contre la pêche INN en soutenant la mise en œuvre du Plan National de Lutte Contre la Pêche INN élaboré avec le soutien du PRAO.
- Dans le domaine de la cogestion locale de la pêche artisanale, aider le PRAO à mieux établir le lien entre les comités locaux de la pêche (CLP) et les CLPA, que l'administration a clairement identifiés comme structure de référence de la gouvernance locale pour la pêche artisanale, et continuer à éduquer et former les parties prenantes aux actions pour une cogestion durable.
- Continuer à capitaliser et à diffuser les actions entreprises par PRAO dans la gestion de l'accès à la pêche artisanale (demande de permis de pêche).

Le programme PRAO de la Banque mondiale a été conçu de manière à comporter des composantes nationales et régionales, l'accent étant initialement mis sur quatre pays : le Cap-Vert, le Libéria, la Sierra Leone et le Sénégal. PRAO a commencé ses opérations à part entière en 2013. La Banque est actuellement dans une phase d'évaluation et de préparation d'une phase II du PRAO qui étendra la portée géographique du programme.

La Commission sous-régionale de la pêche (CSRP) est une organisation intergouvernementale créée en 1985 par la Convention. Elle compte sept États membres : Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal et Sierra Leone. Le CSRP est axé sur les pêcheries marines du LME du Courant de Canary et son objectif est de renforcer la coopération et la coordination des politiques des États membres.

CRSP a mis en œuvre le projet "Vers des politiques régionales des petits pélagiques en Afrique du Nord-Ouest", communément appelé "Projet des petits pélagiques" depuis 2007. Il vise à renforcer les instruments de coopération et de coordination sous-régionales pour la gestion des stocks partagés entre influence du système d'upwelling du courant des Canaries : Gambie, Maroc, Mauritanie et Sénégal. Le projet a bénéficié du soutien de l'Agence française de développement (AFD), du programme Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) et de la Conférence ministérielle sur la coopération en matière de pêche entre les États africains riverains de l'océan Atlantique.

Certaines synergies ont également été développées avec le CSRP et la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) dans le cadre de la mise en œuvre du projet CCLME (Grand écosystème marin du Courant des Canaries) sur les petits pélagiques. Le projet USAID/COMFISH a favorisé les interactions avec ces programmes aux niveaux national et local dans le cadre de sa contribution au développement de plans de gestion participatifs locaux pour *Sardinella* au Sénégal.

L'élaboration et la mise en œuvre de plans de gestion concertée d'*Ethmalosa* impliquent également des synergies avec les institutions travaillant actuellement sur *Ethmalosa* au niveau régional de l'Afrique de l'Ouest, en particulier l'Union européenne (UE), qui finance (10,5 millions d'euros) la « gouvernance de la gestion des ressources marines ». Politiques et réduction de la pauvreté dans l'écorégion marine de l'Afrique de l'Ouest » (GO-WAMER), qui est coordonné par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). GO-WAMER a conclu un accord de partenariat avec le CSRP concernant la planification de la gestion d'*Ethmalosa* au Sénégal.

Le programme GO-WAMER a également conclu un accord de partenariat avec le CSRP et le WWF axé sur la lutte contre la pêche INN. Il est également responsable de la coordination et du financement du développement du Plan National d'Adaptation du Sénégal au changement climatique. USAID/COMFISH a coordonné avec le CSRP, le projet GO-WAMER et le PNUD la coordination d'actions dans les domaines suivants :

- Combattre la pêche INN
- Développement et mise en œuvre de plans de gestion des petits pélagiques (*Ethmalosa* et *Sardinella*)
- Développement et mise en œuvre du Plan National d'Adaptation au changement climatique dans le secteur de la pêche

L'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a soutenu le projet de cogestion de la pêche artisanale au Sénégal (COGEPAS) de 2009 à 2013, en mettant l'accent sur le soutien aux structures de cogestion (CLPA), en encourageant la participation du secteur privé à la gestion durable du secteur. Mise en œuvre d'activités de gestion de la pêche avec des pêcheurs artisanaux dans les villages de pêcheurs de Lompoul, Cayar, Joal, Djiffèr, Nianing et Pointe Sarène. Il en a résulté une sensibilisation des pêcheurs et une occasion de réfléchir aux moyens de compenser les pertes subies par les pêcheurs pendant les périodes de repos biologique grâce à des activités génératrices de revenus telles que la création d'une usine de farine de poisson à Cayar. Le projet USAID/COMFISH a cofinancé des éléments de COGEPAS qui chevauchaient les objectifs de l'USAID/COMFISH et exploitaient et diffusaient les résultats du projet COGEPAS sur d'autres sites de pêche au Sénégal. C'est dans ce cadre que le projet a

soutenu l'immersion de pots de poulpes pendant la période de repos biologique (identifiée de manière participative avec toutes les parties prenantes, y compris l'administration et les scientifiques), dans l'ensemble du département de Mbour afin d'appuyer la mise en œuvre du plan de gestion de cette espèce mis en place. Placer par GOGEPAS. Le projet a également poursuivi le processus de régionalisation de la gestion des ressources halieutiques initié par COGESPAS dans la région maritime de Thiès par la mise en place de réseaux CLPA, ce qui contribuera à long terme à la mise en place d'unités de gestion durable des stocks ciblés (Octopus, Sardinella et Ethmalosa).

### **2.1.6 RI1 : Résultats du PMP**

- 9 Conventions Locaux CLPA approuvés et mis en œuvre dans les CLPA
- 21 CLPA restructurés et dotés de capacités institutionnelles améliorées
- 15 474 personnes (dont 31% femmes) formées aux bonnes pratiques et à la gouvernance des pêches dans le cadre de 596 ateliers de formation
- 279 productions audio et écrites (émissions de radio, brochures, vidéos) préparées et distribuées pour le renforcement des capacités des institutions de cogestion et des acteurs de la pêche
- 549 organisations de recherche et d'enseignement, agences gouvernementales et ONG dotées de capacités renforcées
- 21 lignes de synergies créées dans le processus de création d'unités de gestion durable

### **2.2. RI2 : L'évaluation de la vulnérabilité et le renforcement des capacités des communautés côtières vulnérables à s'adapter aux impacts des changements climatiques sont menés.**

Les impacts du changement climatique affectent la gestion durable de la pêche au Sénégal. Il est essentiel de relever les défis associés au changement climatique à tous les niveaux et dans tous les processus de gestion des ressources naturelles. C'est pourquoi le projet USAID / COMFISH a mis en place un ensemble de processus visant à renforcer les capacités des institutions et des acteurs afin qu'ils améliorent leur résilience aux impacts du changement climatique. Cela comprend des interventions au niveau politique visant à mettre davantage l'accent sur le changement climatique, un soutien aux communautés côtières et locales pour la mise en œuvre de la stratégie nationale d'adaptation au changement climatique et la génération de connaissances scientifiques pour soutenir la prise de décision et l'élaboration de plans d'action.



**Figure 4. Érosion des plages dans les communautés de pêcheurs**

### **2.2.1 Elaboration d'un plan national d'adaptation au changement climatique dans les pêcheries**

Après une première réunion visant à établir un contact avec toutes les entités impliquées (administrateurs, chercheurs et partenaires de développement), des discussions ont eu lieu avec DPM, DEEC, COMNACC (Comité national pour l'adaptation au changement climatique), CSE, CRODT et ANACIM. Avec l'appui du projet, un comité de pilotage a été mis en place en mai 2013 afin de créer les conditions préalables favorables au dialogue sur les moyens de mieux prendre en compte le changement climatique dans les politiques. Ce comité directeur a réalisé une étude de diagnostic des cadres de consultation déjà en place sur ces aspects et en a présenté les résultats à toutes les parties prenantes au niveau national (février 2014) après leur validation par le groupe de la vulnérabilité et de l'adaptation du COMNACC (juillet 2014).

Ce dialogue a impliqué toutes les parties prenantes et leur a permis de mettre davantage l'accent sur le changement climatique dans les politiques sectorielles en élaborant et en mettant en œuvre un plan national d'adaptation (PNA) pour la pêche. Le projet a également continué à soutenir le processus des PNA par le biais de consultations techniques et du renforcement des synergies entre DPM et DEEC, comme en témoigne le lancement officiel du PNA sur la pêche qui a eu lieu en septembre 2015.

### **2.2.2 Renforcement des capacités des acteurs et des institutions pour mieux lutter contre le changement climatique**

Les capacités des services techniques du ministère des Pêches, du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, du COMRECC, des membres de la ICC de 15 CLPA et des femmes transformatrices de poisson ont toutes reçu une formation sur les concepts du changement climatique, ses manifestations, ses impacts sur les moyens de subsistance, les habitats et les ressources naturelles, les facteurs favorables et l'identification de stratégies d'adaptation durables. Au total, 142 ateliers de

formation et de sensibilisation ont été parrainés par le projet pour aider les institutions et les parties prenantes à mieux comprendre les effets potentiels du changement climatique afin d'intégrer les considérations relatives au changement climatique dans les processus de planification à tous les niveaux de la gestion des pêches.

Entre 2014 et 2016, le projet a également contribué de manière significative au renforcement des capacités institutionnelles de l'ANACIM (agence nationale pour l'aviation civile et la météorologie), en fournissant des équipements pour la transmission des alertes météorologiques et en finançant la création d'une plateforme nationale pour la transmission des alertes rapides aux les pêcheurs artisanaux à assurer leur sécurité en mer lors de conditions météorologiques extrêmes. Au total, 44 430 alertes ont été diffusées depuis le lancement du système. À court terme, cette capacité vise à réduire le risque d'accidents en mer résultant de phénomènes météorologiques et océaniques défavorables à long terme. Des partenariats stratégiques ont également été développés avec SONATEL-Multimédia (partenariat public-privé) et avec le projet USAID/CINSERE, dont les activités portent principalement sur le renforcement et la modernisation des services d'information climatologique. Dans le même temps, le projet a aidé ANACIM à former les parties prenantes locales aux prévisions météorologiques, à l'utilisation des informations météorologiques et aux moyens d'obtenir des informations météorologiques pour améliorer la sécurité des pêcheurs et des bateaux dans le contexte du changement climatique. Les acteurs de la pêche sont enthousiastes et engagés dans l'utilisation et l'amélioration de ce système qui a été mis en place et démontré avec le soutien du projet. La demande des acteurs de la pêche et de l'administration pour sa poursuite est forte. Des stratégies efficaces pour aider les parties prenantes à prendre en charge elles-mêmes les coûts d'un tel système sur le long terme doivent encore être développées pour assurer sa durabilité.

### **2.2.3 Évaluations de la vulnérabilité et plans d'adaptation au CLPA**

Des efforts pour évaluer la vulnérabilité des communautés côtières et planifier des stratégies d'adaptation ont été entrepris dans sept zones du projet, y compris les CLPA de Saint-Louis, Ziguinchor et Kafountine. Ci-dessous est un résumé des résultats obtenus dans la mise en œuvre de ces activités :

- Vulnérabilité au changement climatique évaluée dans six communautés côtières et de pêcheurs et six plans locaux d'adaptation au changement climatique élaborés, approuvés et mis en œuvre : (Joal / Fadjioth, Rufisque / Bargny, Sindia Nord, Sindia Sud, Saint-Louis et Ziguinchor). Kafountine)
- 16 129 parties prenantes dans les zones côtières sont mieux préparées pour faire face au changement climatique et développer des stratégies d'adaptation
- Des comités d'hygiène et des chartes ont été mis en place dans les zones de transformation artisanale pour améliorer la résilience des transformatrices au changement climatique en améliorant la qualité des produits.
- Les acteurs locaux ont un meilleur accès aux prévisions météorologiques maritimes et utilisent les informations météorologiques pour améliorer la sécurité en mer des pêcheurs et des bateaux dans le contexte du changement climatique et de la variabilité climatique.
- Activités de vulgarisation sur les bonnes pratiques de pêche, les savoirs autochtones, la formation des journalistes de radio et des animateurs de projets pour améliorer la résilience des communautés côtières au changement climatique

## 2.2.4 Promotion des énergies renouvelables

Un atelier sur les énergies renouvelables/le changement climatique s'est tenu à Cayar. Il a permis aux acteurs de réfléchir aux types d'énergies renouvelables pouvant être promus dans les installations modernes de traitement artisanal du poisson afin de réduire les coûts et de protéger l'environnement. Au cours de cette formation, l'accent a été mis sur la compréhension du phénomène du changement climatique et de ses impacts sur la chaîne de valeur de la pêche, ainsi que sur les activités d'atténuation et d'adaptation. Deux sources d'énergie ont été explorées en termes d'atténuation : le biogaz et l'énergie éolienne. En donnant suite à ces idées avec la municipalité de Cayar et l'Agence nationale pour les énergies renouvelables (ANER), l'énergie solaire est apparue comme une opportunité plus prometteuse en raison du potentiel accru des transformateurs de maîtriser l'utilisation des technologies existantes et de leur prix abordable.

## 2.2.5 RI2 : Résultats du PMP

- Le projet a documenté 5 510 personnes formées au changement climatique et à l'adaptation au changement climatique (39% femmes). Le nombre de parties prenantes ayant une capacité accrue à s'adapter aux impacts de la variabilité et du changement climatiques était de 16 129 (30% femmes), et le nombre d'institutions ayant renforcé leur capacité à s'adapter aux impacts de la variabilité et du changement climatiques était de 492.
- Six évaluations de la vulnérabilité au changement climatique ont été réalisées au niveau de la CLPA et six plans d'adaptation au changement climatique ont été élaborés, approuvés et mis en œuvre : (Joal / Fadjiouth, Rufisque / Bargny, Sindia Nord, Sindia Sud, Saint-Louis et Ziguinchor Kafountine).
- Un Plan National d'Adaptation au changement climatique pour le pêche élaboré, validé et approuvé par des signatures ministérielles. Le Plan avec une vision à l'horizon 2035 a été validé lors d'une réunion nationale tenue le 22 juillet 2016 à Dakar. Il a été signé et approuvé le 3 novembre 2016.
- Présentation du plan d'adaptation des pêcheries du Sénégal par USAID/COMFISH et DPM à la Conférence des Parties sur le changement climatique d'octobre 2016 à Marrakech, au Maroc.
- Le nombre de lois, politiques, stratégies, plans, accords ou réglementations relatifs à l'adaptation au changement climatique et/ou à la conservation de la biodiversité officiellement proposés, adoptés ou mis en œuvre a été documenté à 29. Parmi ces lois figurent des chartes sur l'hygiène de la transformation du poisson (adoptées sur 15 sites de transformation), plans d'adaptation au changement climatique, CLs et plans de gestion de la pêche.



**Figure 5. Fatou Thiaw, responsable du changement climatique à USAID/COMFISH, explique à Marrakech, au Maroc, comment le projet cherche à promouvoir un changement de comportement durable et le dialogue sur les politiques aux niveaux local, administratif, de la recherche et politique.**

### **2.3. RI3 : Des stratégies, politiques et bonnes pratiques sont identifiées, testées et employées pour renforcer la résilience aux changements climatiques et faire face aux aspects destructeurs et non-durables de l'exploitation des ressources marines qui menacent la conservation de la biodiversité.**

#### **2.3.1 Science pour la prise de décision**

Pour élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion de la pêche collaboratifs et participatifs, il doit exister une base de connaissances scientifiques sur les stocks et le statut de la pêche. Ainsi, le projet a mené de nombreuses études tout au long de sa vie avec CRODT, ISE, ENDA, IUPA et IRD / IFAN pour aider les acteurs à élaborer des accords locaux et des plans de gestion collaborative de la pêche pour *Sardinella* et *Ethmalosa*.

Parallèlement, le Centre de Suivi Ecologique (CSE) a soutenu de nombreuses études cartographiques dans le cadre de l'élaboration d'accords locaux et de plans de gestion participatifs. Toutes ces informations sont contenues dans un système d'information géographique partagé créé par le CSE (voir <http://www.sig-comfish.net>).

Vous trouverez ci-dessous un résumé des principaux résultats obtenus par USAID/COMFISH et ses partenaires de recherche :

- Etudes biologiques et écologiques sur les espèces prioritaires (*Sardinella aurita*, *Sardinella maderensis* et *Ethmalosa fimbriata*)
- Etudes sur l'effort de pêche, le volume des captures, la dynamique des populations, la saisonnalité et l'emplacement des captures, la croissance des espèces et la taille/le délai avant maturité, la sélectivité des engins de pêche, etc.
- Etudes sur le profil socio-économique des pêcheurs
- Cartographie participative complète des zones de pêche, de l'habitat, de la répartition des stocks, des infrastructures de pêche, etc.

- Une étude sur la pertinence et l'efficacité des initiatives et mesures réglementaires locales dans les pêcheries de sardinelles a été réalisée par le CRODT. Au total, 246 acteurs ont été interrogés sur le niveau de connaissance des mesures de pêche, le niveau de conformité aux mesures, les facteurs de non-respect, la perception de l'efficacité des mesures, leur impact et les perceptions sur l'avenir de la pêche aux petits pélagiques.
- Étude sur la pêche illécite, non déclarée et non réglementée (INN) (en collaboration avec la marine sénégalaise, le Département de la protection et de la surveillance des pêches et la marine américaine) et son incidence sur la gestion durable de la pêche, en particulier Sardinella. Cette étude a contribué à catalyser la formulation d'une stratégie nationale contre la pêche INN, préparée avec le soutien du projet « COPE » de la Banque mondiale.
- Études sur le changement climatique et les pêches intégrées à la planification de la pêche et à son adaptation au changement climatique aux niveaux communautaire, national et régional.
- Étude sur la chaîne de valeur Sardinella
- Études sur la vulgarisation de la pêche au Sénégal menées pour élaborer une stratégie nationale de vulgarisation de la pêche
- Études socio-économiques réalisées pour appuyer les plans de gestion de la crevette côtière de la DPM dans le cadre du projet GIRMAC de la Banque mondiale.
- Étude sur la collecte de fonds interne et externe et l'autofinancement pour les CLPA

**Pêches-en dehors de la ZEE sénégalaise.** Ces études ont révélé de nombreux faits importants et jusque-là non documentés sur les pêcheries marines dans la région. Face à une pression de pêche en augmentation constante et à son corollaire de surexploitation des ressources de pêche dans les eaux sous juridiction sénégalaise, les pêcheurs artisanaux ont progressivement développé des stratégies opérationnelles pour maintenir la viabilité de leurs activités de production. L'une des stratégies les plus importantes observées ces dernières années correspond à l'utilisation de zones de pêche en dehors de la zone économique exclusive (ZEE) du Sénégal. Il convient de noter que dans la majorité des cas, les captures effectuées dans ces ZEE des pays voisins sont débarquées au Sénégal et officiellement assimilées aux captures effectuées dans les eaux sénégalaises. Cette situation fausse l'évaluation de l'état d'exploitation des stocks dont le potentiel est surestimé. Pour apporter des solutions à ces problèmes, le CRODT, avec le soutien du projet USAID/COMFISH, a mis en place un protocole de recherche scientifique pour évaluer l'effort de pêche et les captures débarquées en dehors de la ZEE sénégalaise.

En six mois d'enquête, les captures débarquées dans six des principaux sites de débarquement dans des ZEE étrangères ont été estimées à 108 272 tonnes ; près de la moitié (45%) de la production totale. C'est en Mauritanie que proviennent les quantités les plus importantes avec 53 229 tonnes débarquées exclusivement à Saint-Louis. Près de 30 000 tonnes proviennent de la Guinée Bissau et plus de la moitié des captures débarquées à Joal (22 517 tonnes) proviennent de la ZEE Gambienne. Les captures débarquées à Ziguinchor et à Elinkine sont principalement effectuées en Guinée Bissau et, dans une moindre mesure, en Guinée Conakry.

**Études INN.** Un modèle de reconstitution des captures a fourni les premières estimations de la pêche INN caractérisée par un transbordement en mer, des incursions de navires dans la ZEE sénégalaise sans autorisation (navires étrangers), une pêche dans des zones interdites (navires étrangers et nationaux) et la composante non déclarée des navires non déclarés. Déclarer leurs captures aux autorités. L'étude a révélé les résultats suivants :

- Le volume des captures de pêche INN dans la ZEE sénégalaise débarquée par la flotte étrangère est en augmentation et estimé actuellement à 50 000 tonnes par an. La valeur des captures INN sur une décennie atteint près de 3 milliards de dollars US.

- Le volume de poisson issu de la pêche INN est tellement important qu'il pourrait fausser toute évaluation ne tenant pas compte de la pêche INN et est si important qu'il pourrait concurrencer la pêche artisanale d'espèces de Sardinelles.

Cette étude a grandement inspiré la stratégie et le plan d'action nationaux du gouvernement pour lutter contre la pêche illégale (2013). Le plan d'action a pour objectif général « Éliminer la pêche INN dans les eaux sous juridiction sénégalaise et en haute mer grâce à un système national renforcé de suivi, de contrôle et de surveillance de la pêche et à une meilleure coordination des actions nationales et internationales ». Pour atteindre cet objectif, le plan d'action énumère six sous-objectifs :

1. Renforcement juridique, judiciaire et institutionnel
2. Capacités opérationnelles renforcées
3. Capacité renforcée des acteurs clés
4. Amélioration de la gouvernance des pêches
5. Mesures commerciales renforcées
6. Renforcement de la coopération sous-régionale, régionale et internationale

USAID/COMFISH a contribué à la plupart des sous-objectifs du plan d'action en plus d'investissements de l'administration et d'autres projets et institutions, notamment PRAO (WB), ADUPES (UE), WWF et CSRP.



**Figure 6. Navire étranger illicite pêchant la sardinelle dans la ZEE du Sénégal**

**Facteurs environnementaux dans la pêcherie de sardinelle.** La modélisation de la pêcherie de sardinelle au Sénégal par le biais de la CPUE (capture par unité d'effort), combinée à l'indice de température de CRODT ; le CRODT Upwelling Index ; et l'Atlantic Oscillation Index (AMO) a été complété. Le modèle a établi que les débarquements les plus élevés de Sardinella se produisent à des températures océaniques élevées. Ce modèle explique pourquoi les débarquements de 2008-2011 au Sénégal et dans la sous-région ont été beaucoup plus importants que prévu. Le modèle montre également que des chiffres de l'Upwelling Index supérieurs augmentent la quantité de débarquements. Les études ont clairement indiqué que le changement climatique avait un impact sur les débarquements de Sardinella au Sénégal. Ces données sont maintenant disponibles pour être intégrées dans le processus de mise en

œuvre du PNA/pêche et des plans de gestion participatifs de la sardinelle où des mesures spécifiques d'adaptation et de gestion liées à ces connaissances peuvent être envisagées.

**ELEFAN.** Un logiciel d'évaluation des stocks basé sur les fréquences de tailles a été produit dans le cadre d'un contrat entre USAID COMFISH et l'Université de la Colombie-Britannique. Le produit final a été livré à l'Université de Rhode Island et distribué aux partenaires du projet (DPM, CRODT, IUPA, IFAN et WWF). L'objectif de ce logiciel était de fournir un outil simple d'évaluation des stocks et de former les scientifiques, les gestionnaires et d'autres partenaires des pêches à l'utiliser pour l'évaluation et la gestion des pêches. Un atelier s'est tenu à l'IUPA pour former les partenaires à l'utilisation du logiciel.

**Sélectivité des engins de pêche.** Des études de terrain ont été menées dans la région du Sine Saloum afin de documenter la sélectivité des engins de pêche capturant *Ethmalosa* et d'améliorer le maillage recommandé pour éviter la capture de juvéniles. Cette activité était liée au processus de planification collaborative de la gestion des pêches d'*Ethmalosa*.

### I.3.2 Collaborative fisheries management planning

En collaboration avec les partenaires techniques, les administrations des pêches, les autorités administratives locales, les instances gouvernementales locales (CLPA) et les communautés locales, cinq plans de gestion participative de *Sardinella* ont été élaborés, validés techniquement et approuvés pour couvrir la quasi-totalité des principales zones de pêche du pays (Petite Côte, Cap Vert, Grande Côte Sud, Grande Côte Nord et Casamance). Ces plans de gestion apportent un soutien direct au gouvernement du Sénégal par le biais de sa LPSD-PA, qui prévoit la mise en place d'outils de gestion durable des ressources et de mécanismes permettant de satisfaire la demande nationale. Les études de diagnostic énumérées ci-dessus et les résultats de toutes les consultations avec les parties prenantes montrent sans équivoque l'état de surexploitation des pêcheries de sardinelles. Les plans de gestion sont de véritables outils de gestion et rassemblent toutes les propositions récoltées aux niveaux stratégique et local et traduites en mesures de gestion de ces pêcheries de sardinelles.

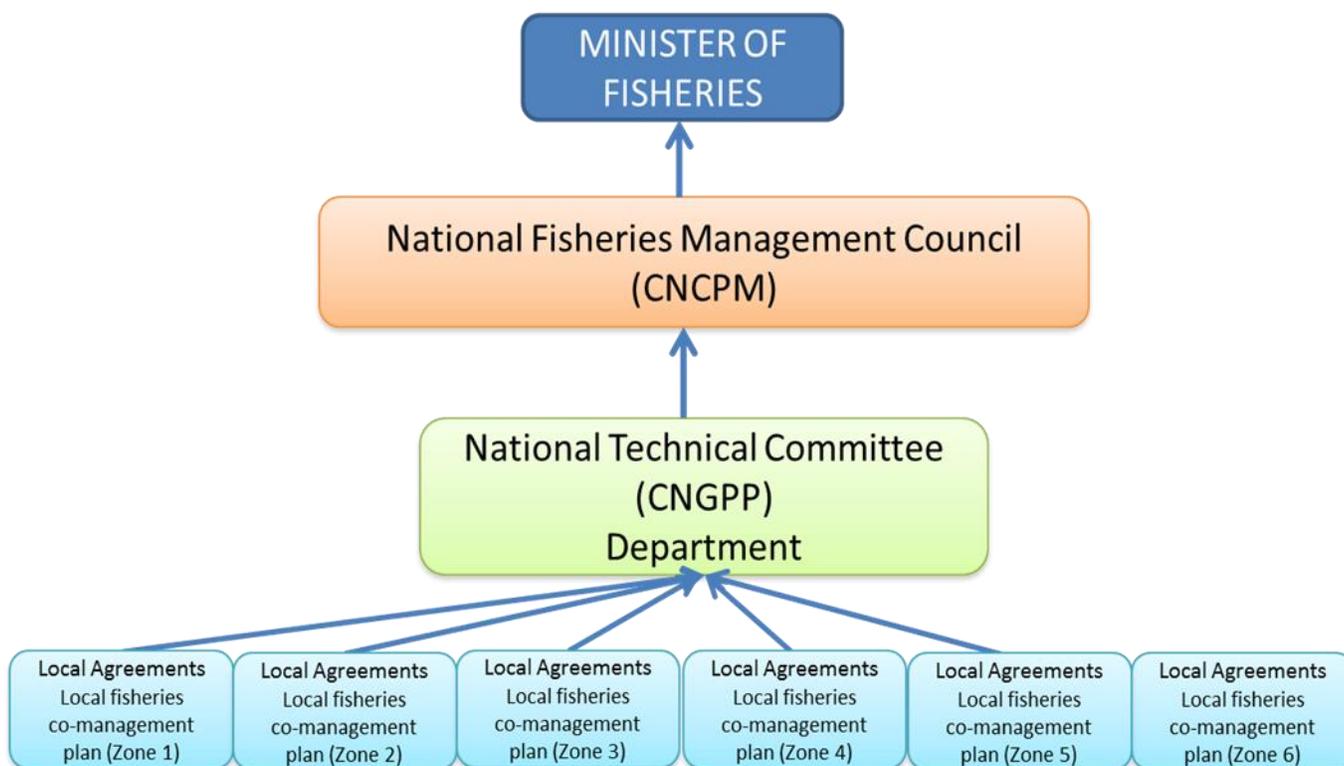
Afin de faciliter un réseau de consultations de cogestion inter-CLPA sur *Sardinella*, des zones de CLPA exploitant les mêmes zones de pêche ont été créées pour un accord inter-CLPA et une gestion écosystémique (unités de gestion durable). Ces zones sont également basées sur les départements administratifs côtiers, dont six sont agréés par le DPM. Les groupes de départements ont 2-4 CLPA dans leurs limites géographiques. Les zones comprennent les CLPA suivants (voir également la figure 8):

Zone (du Nord au Sud)	Département Administratif	CLPAs
1.	Départements of Pikine (Grand Mbao, Petit Mbao, Thiaroye, Hann) and Rufisque	Pikine, Hann, Rufisque/ Bargny and Yenne/ Dialaw
2.	Département de Mbour	Sindia Nord and Sud, Mbour, Joal
3.	Département de Dakar, Thiès and Tivaouane	Dakar Ouest (Yoff), Cayar and Fasse Boye
4.	Département de Saint Louis and Louga	Saint Louis and Loumpoul
5.	Département de Foundiougne	Niodior, Bassoul, Missirah, Djirnda and Foundiougne
6.	Département de Ziguinchor and Bignona	Ziguinchor and Bignona

Le processus d'approbation des plans de gestion au niveau national pour les deux premiers plans de gestion de Sardinella est illustré à la figure 7. USAID/COMFISH a convoqué deux réunions du CNGPP afin de valider les mesures de cogestion proposées. Le CNGPP est chargé d'examiner les CL et les mesures de cogestion adoptées par les CLPA et de fournir des conseils techniques au Conseil Consultatif National de la Pêche Marine (CNCMP), qui achève à son tour un examen et une recommandation finale à l'intention du Ministre des Pêches.

Après l'approbation des deux premiers plans de gestion, le CNGPP a été dissous et n'a pas encore été remplacé par un autre organe. Donc, une fois approuvés au niveau du CLPA, les plans sont transmis au CNCMP pour examen et ensuite au Ministre des Pêches pour approbation. Une fois que tous les plans de gestion des cinq zones auront été examinés et approuvés, un plan de gestion national contenant les objectifs généraux, les objectifs et les protocoles et mesures de pêche minimaux sera examiné, ainsi que les annexes des six zones de plans de cogestion locales. Une fois validé avec des recommandations, il sera soumis au Ministre des Pêches. L'ensemble du processus nécessite des efforts et une facilitation considérable, car ces organismes de pêche ne se réunissent pas régulièrement. La réalisation de ce processus améliorera la gestion de Sardinella et, par conséquent, l'état du stock pour lequel l'importance de la sécurité écologique, sociale et alimentaire est cruciale.

La stratégie de l'USAID/COMFISH visant à élaborer des CL et des zones inter-CLPA a permis d'accélérer la mise en œuvre, la surveillance et le respect des règles, car les CL étaient déjà appliqués avec surveillance (sauf pour le Nord (Saint Louis) et le Sud (Casamance) où tout le processus a commencé au cours de l'exercice 2014).



**Figure 7. Planification de la cogestion ascendante des pêcheries de sardinelles au Sénégal**

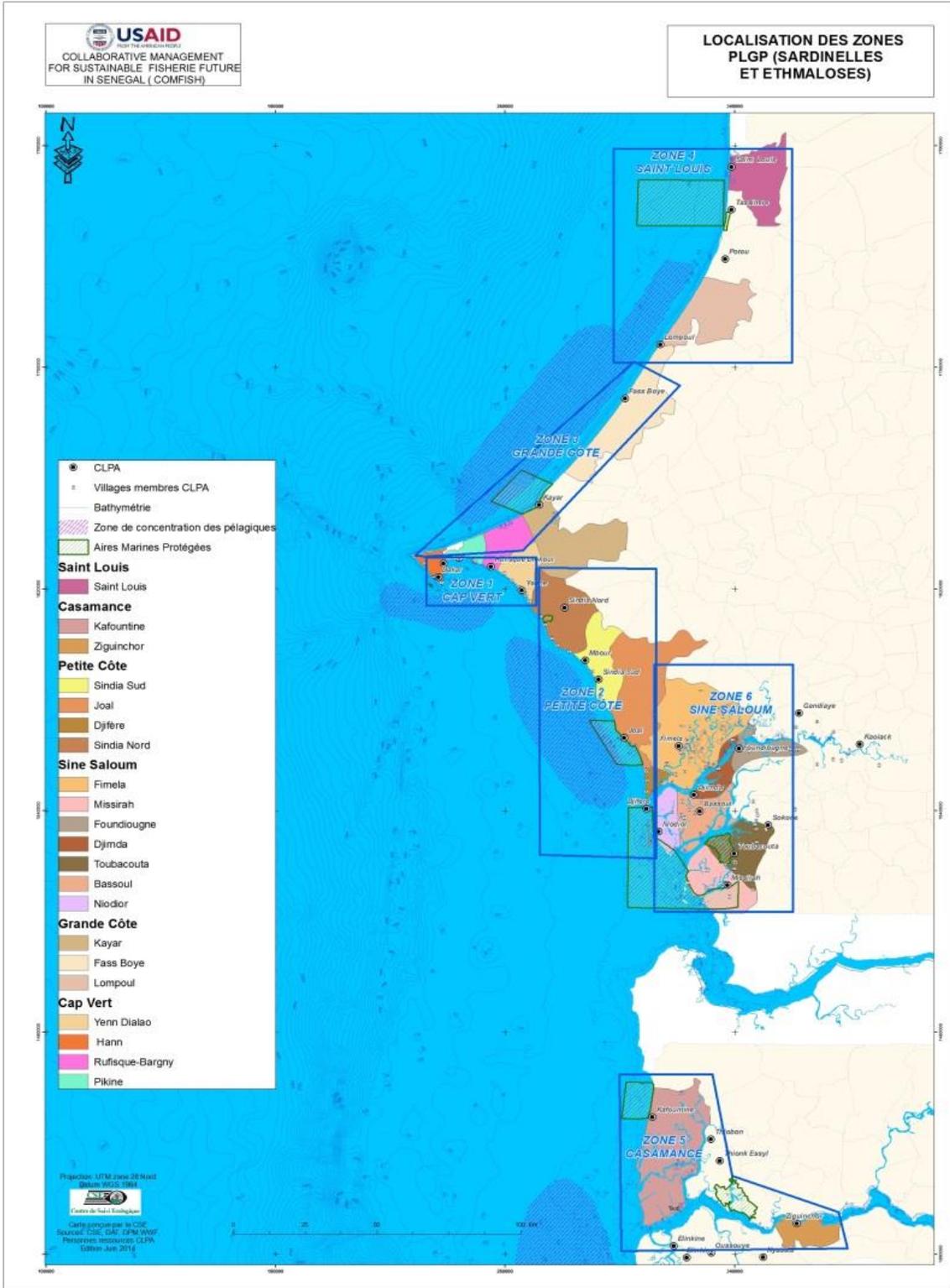


Figure 8. Départements administratifs côtiers pour les clusters (UGD) des plans de gestion des pêcheries du CLPA

Pour Ethmalosa, l'élaboration du plan et le processus d'approbation local-national étaient similaires, mais il n'y a que deux zones de consultation de cogestion locales. Ils sont définis ci-dessous :

	<b>Département Administratif</b>	<b>CLPAs</b>
1.	Département de Ziguinchor and Bignona	Kafountine and Ziguinchor
2.	Département de Foundiougne	Niodior, Bassoul, Missirah, Djirnda and Foundiougne

Les CLPA pour Ethmalosa dans le Sine Saloum et la Casamance sont les mêmes que ceux pour Sardinella. Le renforcement des capacités institutionnelles a donc été mis en place par USAID/COMFISH depuis l'exercice 2014. Cependant, le plan de gestion d'Ethmalosa est différent et la formulation, la discussion et la validation du plan de gestion se sont déroulées séparément de Sardinella. Les données recueillies lors des groupes de discussion et des études de terrain ont été validées par les différents acteurs du processus. Les premières versions des plans de gestion d'Ethmalosa au Sine Saloum et en Casamance ont été rédigées et sont en attente d'approbation suite à une synergie avec les institutions travaillant actuellement sur Ethmalosa au niveau régional de l'Afrique de l'Ouest, telles que la CSRP (par la mise en œuvre de leur projet sur les petits pélagiques et les activités menées par le projet GO-WAMER sur Ethmalosa financé par l'UE).

### **I.3.3 Conservation de la biodiversité et gestion durable**

USAID/COMFISH a mis en œuvre un certain nombre d'interventions stratégiques dans le domaine de la conservation de la biodiversité dans le but d'améliorer la résilience des écosystèmes côtiers et marins. Ils comprenaient :

- Soutien à la validation, à la sensibilisation, à l'approbation finale et à la mise en œuvre de la stratégie nationale du Sénégal sur les aires marines protégées au Sénégal.
- Renforcer les capacités et les compétences du personnel de DAMCP, DPM, le DEEC ainsi que des acteurs communautaires impliqués dans la gestion des AMP.
- Évaluation des indicateurs biologiques et socio-économiques et de l'état de la AMP Joal-Fadiouth.
- Étude sur les lacunes et les problèmes de gestion des AMP sur trois sites (Cayar, Joal et Bamboung).
- Prendre des mesures/actions correctives pour améliorer les conditions biologiques, socio-économiques et de gouvernance des AMP.
- Délimiter les limites des AMP de Cayar et Joal-Fadiouth avec des bouées métalliques permanentes.
- Mise en place d'organes directeurs pour les AMP de Gandoul et Sangomar et définition de règles de gestion avec les acteurs



**Figure 9. Déploiement de bouées dans la AMP de Cayar**

### **2.3.4 RI3 : Résultats du PMP**

Les résultats du projet dans RI3 sont documentés par le cadre de résultats et les indicateurs de plan de gestion du projet :

- 27 plans d'action développés pour soutenir le processus de gestion de la pêche
- 41 études techniques et rapports scientifiques contribuant aux plans de gestion participative de la pêche
- 13 nouvelles technologies de la pêche mises en place (y compris les CL, les chartes de salubrite et d'assainissement pour la transformation du poisson et les mesures d'adaptation au changement climatique)
- 42 837 acteurs de la pêche ayant appliqué de nouvelles technologies ou de nouvelles pratiques de gestion
- 43 854 acteurs de la pêche qui ont établi de nouvelles règles concertées de gestion des ressources de pêche
- 1 404 565 hectares d'importance biologique et/ou de ressources naturelles dans le cadre d'une gestion améliorée des ressources naturelles
- 889 610 hectares de zones d'importance biologique sous gestion améliorée (AMP dans les régions où le projet est mis en œuvre et la réserve du delta du Saloum)

### **2.4. RI 4 : La résilience aux changements climatiques et les bénéfices sociaux et économiques au profit des communautés de pêcheurs pour favoriser la gestion durable des pêcheries sont augmentés.**

Les hommes et les femmes dans la pêche contribuent de manière significative au développement socio-économique du pays. Pendant des décennies, les femmes ont joué un rôle crucial dans l'industrie de la

pêche au Sénégal, représentant environ 30% de la population active. Des milliers de femmes travaillent dans la vente en gros et la transformation du poisson. La participation des femmes à la prise de décisions en matière de pêche est essentielle car elles jouent un rôle crucial dans le secteur de la pêche et dans la satisfaction des besoins nutritionnels des ménages. En raison du rôle des femmes dans ces deux domaines, une implication croissante et la création de rôles de direction pour les femmes dans l'industrie favoriseront une gestion plus efficace des pêches maritimes du Sénégal.

Dans le projet USAID/COMFISH, les femmes transformatrices ont été promues en tant que partie intégrante des membres du CLPA et ont apporté une contribution et des contributions précieuses à ce processus de prise de décision. En outre, les interventions appuyées par USAID/COMFISH dans la chaîne de valeur de la transformation du poisson par les femmes ont montré que la transformation artisanale du poisson par les femmes peut être un exemple positif d'autonomisation, de protection de l'environnement et de réduction de la pauvreté.

Une formation, un apprentissage sur le tas et un soutien matériel ont été fournis à des groupes de femmes sur 15 sites de transformation. Ce travail était lié au renforcement de la résilience au changement climatique et faisait partie des 6 plans au niveau des CLPA d'adaptation au changement climatique approuvés.



**Figure 10. Transformatrice de poisson**

### **2.4.1 Le label local Cayar de produits de la pêche transformés artisanaux**

Pour aider les femmes transformatrices à moderniser leurs outils de travail, à augmenter leurs capacités de production, à améliorer leurs conditions de travail et à augmenter leurs revenus, le projet USAID/COMFISH a soutenu l'activité la plus intense qui soit sur le site de démonstration de la transformation du poisson à Cayar, le GIE des femmes "Mantoulaye Guène". Les principaux produits de Cayar sont les sardines fumées ou « keccax ».

Activités incluses:

- Un examen des difficultés qui empêchent les femmes d'adopter de bonnes pratiques en matière de traitement du poisson (notamment le manque d'équipement adéquat, le manque de connaissances et de compréhension, le manque de crédit et une action collective médiocre).
- Construction et équipement de l'installation pour se conformer aux normes et réglementations nationales, et aux approbations institutionnelles.
- Des sessions de formation tout au long du projet sur le changement climatique, les bonnes pratiques de pêche, la gestion de l'environnement, l'hygiène et la qualité, l'alphabétisation, le leadership et les applications informatiques.
- Mise au point, communication, validation, approbation et mise en œuvre d'un code de conduite pour l'installation concernant l'achat de poisson (pas de juvéniles), l'hygiène et la salubrité, les méthodes de transformation, le stockage et l'emballage.
- Création et formation du comité de santé
- Tests de production pour démontrer la fonctionnalité de l'unité avant l'inauguration
- Inauguration et mise en service de l'installation en 2014
- Elaboration du business plan et du plan de suivi
- Mise en place d'un mécanisme de crédit renouvelable pour le groupe des femmes
- Surveillance et inspection des conditions de l'installation pour assurer la conformité avec les réglementations et les meilleures pratiques
- Analyses microbiologiques des produits de l'unité (le DITP a délivré une autorisation d'exportation pour l'Union Européenne ; il s'agit de la seule unité de transformation artisanale agréée par le DITP pour l'exportation vers les marchés nationaux, régionaux et internationaux).
- Développement des pratiques d'emballage et de l'étiquette du produit transformé Cayar
- Promotion des produits aux foires commerciales nationales et régionales
- Étude sur les avantages socio-économiques de ces activités pour les femmes du GIE "Mantoulaye Guène"

### **2.4.2 RI4 : Résultats du PMP**

- Les indicateurs de performance USAID/COMFISH documentent que 16 533 ménages de pêcheurs ont directement bénéficié des interventions du projet. Celles-ci comprenaient des activités sur toutes les RI en matière de pêche, de changement climatique, de transformation du poisson et de chaîne de valeur.
- Une enquête structurée auprès des ménages sur les perceptions du bien-être au début et à la fin du projet, utilisant la même méthodologie et le même échantillon de population, a montré que les parties prenantes avaient l'impression que leur bien-être s'était amélioré grâce aux interventions USAID/COMFISH.

- Doubler, voire tripler le prix du kilo pour le poisson transformé et une augmentation similaire des bénéfices nets pour le groupe de transformation de femmes Cayar (GIE "Mantoulaye Guène")
- Débouchés plus importants et plus diversifiés pour les produits de poisson emballés portant le label Cayar (y compris l'UE).
- Alphabétisation accrue des femmes, leadership et capacité d'influence sur la gestion des pêches.
- Renforcement du capital social et de l'autonomie financière des femmes transformatrices.
- Démonstration d'un système efficace de crédit renouvelable.

### **III. PROGRÈS ACCOMPLIS POUR RÉALISER L'OBJECTIF**

USAID/COMFISH s'est fixé pour objectif d'appuyer les efforts du Gouvernement sénégalais visant à réformer le secteur de la pêche, comme indiqué dans l'ancienne lettre de politique du secteur de la pêche (LPS) et réaffirmée dans la nouvelle LPSD/PA. USAID/COMFISH avait également pour objectifs de promouvoir la conservation de la biodiversité, les moyens de subsistance durables du secteur de la pêche, l'équité entre les sexes et l'adaptation aux effets du changement climatique.

L'Accord reconnaissait que l'écosystème de la pêche, y compris ses sous-systèmes biologiques, physiques et humains, est extrêmement complexe. Une réforme durable ayant un impact généralisé prend de nombreuses années. Cependant, l'objectif à long terme (20-30 ans) de l'USAID/COMFISH était que les pêcheries sénégalaises ne soient plus surexploitées et (1) fournissent au pays un approvisionnement fiable en protéines de haute qualité, (2) de manière à : contribue à la qualité de la vie dans les communautés de pêcheurs artisanaux tout en (3) préservant la capacité des écosystèmes marins et côtiers à générer les biens et services que la population du Sénégal souhaite et dont elle a besoin.

À court terme, la stratégie USAID/COMFISH devait prévoir des interventions critiques pour aider à catalyser et à mettre en place les conditions préalables nécessaires à la réalisation du consensus, de la volonté politique, de la compréhension des parties prenantes, de la voix et des actions nécessaires pour mettre le Sénégal sur la voie de la réalisation de ses objectifs. Cette vision à plus long terme de la réforme de la pêche artisanale.

USAID/COMFISH a été conçu pour soutenir les efforts du gouvernement du Sénégal pour réformer son secteur de la pêche en renforçant nombre des conditions propices à une gouvernance améliorée et en proposant des outils et des approches efficaces pour la gestion collaborative de ses pêcheries en faire le processus.

Un changement transformationnel dans les pêcheries entraînant une augmentation importante de la biomasse des stocks de poissons sur pied ou une augmentation des captures par unité d'effort, ou une augmentation importante des débarquements annuels de poissons n'était pas anticipé par les résultats de Vie du Projet. Premièrement, de tels résultats nécessitent une base solide de conditions préalables favorables. Une véritable transformation de la pêche sera réalisée lorsque les pêcheurs prendront les décisions clés concernant la gestion de la pêche, lorsque les pêcheurs démontreront des pratiques responsables permettant une pêche durable et lorsque les pêcheurs démontreront une conformité volontaire élevée et l'auto-application des règles de capture. Une fois que ces conditions sont en place pendant un certain temps, des améliorations de la biomasse des poissons peuvent être attendues.

Le tableau ci-dessous compare les résultats définis dans la proposition de projet attribuée par l'USAID aux résultats réels du projet en termes de produits et de résultats par résultat intermédiaire (RI).

RI	Résultats listés dans le projet Award (telle que modifiée en août 2015)	Résultats Vie du Projet réels
RI1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un indice d'efficacité institutionnelle CLPA appliqué à certains sites d'intervention du projet montre une amélioration significative.</li> <li>• 24 CLPA renforcés</li> <li>• Augmentation de la capacité institutionnelle de collecte de données de haute qualité</li> <li>• Plus de 12 050 personnes formées dans des domaines qui augmentent la productivité du secteur de la pêche et la sécurité alimentaire</li> <li>• Formation de techniciens et de pêcheurs sur l'importance de la collecte de données et des méthodes sur les sites du projet.</li> <li>• Mener une campagne d'IEC pour la sécurité alimentaire durable dans le secteur de la pêche dans 24 sites pilotes</li> <li>• Pêche illégale, non déclarée et non réglementée à partir de navires industriels étudiés, partage et examen des résultats, et soutien institutionnel à la planification et au dialogue sur ce sujet fournis</li> <li>• Renforcer la capacité des parties prenantes au niveau de la CLPA à mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action nationaux pour la pêche INN par le biais d'un suivi participatif du respect de la réglementation de la pêche grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre des conventions locaux (CL).</li> </ul>	<p><b>Les produits (Outputs)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 21 CLPA restructurés et leurs capacités développées, notamment la fourniture de matériaux, d'équipements et d'infrastructures de bureau, ainsi que la mise en place de fonctionnalités opérationnelles des comités de coordination et consultatifs et la création de comités techniques opérationnels dotés de rôles et de responsabilités clairement définis.</li> <li>• Établissement et mise en œuvre de plans d'autofinancement CLPA</li> <li>• 15 474 personnes (dont 31% femmes) formées aux bonnes pratiques et à la gouvernance des pêches dans le cadre de 596 ateliers de formation</li> <li>• Renforcement institutionnel du CNGPP</li> <li>• Développement des capacités en sciences halieutiques, utilisation des connaissances locales, des SIG et collaboration entre les organismes de recherche halieutique</li> <li>• 576 programmes de radio communautaire et 279 productions écrites et audiovisuelles (vidéos, brochures, manuels et guides sur la mise en œuvre de différentes stratégies),</li> <li>• Préparation et mise en œuvre d'une stratégie nationale sur l'égalité des sexes comprenant une déclaration sur les femmes dans la pêche et un plan d'action</li> <li>• Recherche sur la pêche INN menée et utilisée pour la formulation de politiques et renforcement de la capacité du CLPA en matière de suivi participatif (voir RI3).</li> </ul> <p><b>Les résultats (Outcomes)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Augmentation de la capacité CLPA. Une enquête initiale et une enquête de fin de projet ont mis en évidence une augmentation de 77% de l'efficacité de la gestion de la CLPA.</li> </ul>
RI2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques et plans d'adaptation approuvés et mis en œuvre dans 6 communautés de pêche</li> <li>• Les considérations relatives au changement climatique sont intégrées dans les politiques et stratégies de pêche nationales et sous-nationales, en particulier les plans de pêche nationaux (sardinelles et ethmalosa), les plans de pêche régionaux et les accords locaux CLPA.</li> <li>• 12 705 parties prenantes avec une capacité accrue à s'adapter aux impacts de la variabilité et du changement climatiques</li> </ul>	<p><b>Les produits (Outputs)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 510 personnes formées au changement climatique et à l'adaptation au changement climatique (39% femmes).</li> <li>• Création d'un comité directeur national relevant du Comité national pour l'adaptation au changement climatique (COMNACC) sur l'intégration du changement climatique dans la politique de la pêche</li> <li>• Six études de vulnérabilité au changement climatique réalisées au niveau des CLPA</li> <li>• Système d'alerte rapide pour les alertes à la sécurité en mer établi et démontré dans 4 CLPA avec 44 430 alertes diffusées pour réduire le risque d'accidents en mer</li> </ul> <p><b>Les résultats (Outcomes)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 16 129 parties prenantes avec une capacité accrue à s'adapter aux impacts de la variabilité et du changement climatiques</li> <li>• 492 institutions dotées d'une capacité renforcée pour s'adapter aux impacts de la variabilité et du changement climatiques</li> <li>• Plan national d'adaptation au changement climatique dans le secteur de la pêche approuvé officiellement par les ministres de l'Environnement et de la Pêche</li> <li>• Six plans d'adaptation au changement climatique au niveau des CLPA officiellement adoptés par les autorités locales et mis en œuvre</li> </ul>

RI	Résultats listés dans le projet Award (telle que modifiée en août 2015)	Résultats Vie du Projet réels
RI3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les nouvelles technologies et les pratiques de gestion du secteur de la pêche sont développées et adoptées par les acteurs de la pêche</li> <li>• 42 837 pêcheurs et autres ont appliqué de nouvelles technologies ou de nouvelles pratiques de gestion</li> <li>• Deux plans de cogestion des pêches sont formulés et officiellement approuvés.</li> <li>• 9 CL (convention locale) pour la gestion de la pêche dans les CLPA sont formulées, officiellement approuvées et mises en œuvre et comprennent : <ul style="list-style-type: none"> <li>• La force de la loi une fois approuvée</li> <li>• Augmentation de la gouvernance participative et de la prise de décision pour les pêcheurs et autres parties prenantes locales</li> <li>• Mesures visant à mettre en œuvre des innovations halieutiques fondées sur des écosystèmes technologiques et comportementaux</li> </ul> </li> <li>• 32 politiques / réglementations / procédures administratives approuvées et mise en œuvre commencée pour 95% d'entre elles</li> <li>• 46 646 acteurs de la pêche ont établi de nouvelles règles concertées de gestion des ressources de pêche</li> <li>• Les CLPA dans les zones d'intervention du projet (correspondant à 75% des CLPA du pays) sont renforcés et fonctionnels par la mise en place de comités de gestion (y compris sur le financement et la surveillance de la pêche), la sélection de facilitateurs et de relais, et la formulation et l'approbation de CL et plans de gestion collaborative de la pêche</li> <li>• Des mécanismes de financement alternatifs permettant aux CLPA de compléter le financement via une part des frais d'enregistrement sont définis et testés</li> <li>• 1 109 661 hectares d'importance biologique et / ou de ressources naturelles dans le cadre d'une gestion améliorée des ressources naturelles</li> <li>• 450 656 hectares dans des zones d'importance biologique faisant l'objet d'une gestion améliorée</li> </ul>	<p><b>Les produits (Outputs)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 41 études techniques et rapports scientifiques contribuant aux plans de gestion participative de la pêche</li> <li>• 13 nouvelles technologies de la pêche mises en place</li> <li>• 43 854 acteurs de la pêche qui ont établi de nouvelles règles concertées de gestion des ressources de pêche</li> <li>• Mise en place d'un comité national sur la gestion de la capacité de pêche au Sénégal</li> <li>• Projet de plan de gestion de la pêche participatif Ethmalosa, lié au plan régional</li> <li>• Prise en compte du changement climatique dans les plans de gestion participative de la pêche</li> <li>• Mise en place d'une surveillance CLPA participative de la pêche INN.</li> <li>• Mise en place d'un comité national sur la gestion de la capacité de pêche au Sénégal</li> <li>• Etudes sur la pêche INN qui ont donné une impulsion à la Stratégie nationale de lutte contre la pêche INN de 2013 et au Plan d'Action INN</li> </ul> <p><b>Les résultats (Outcomes)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 42 837 acteurs de la pêche ayant appliqué de nouvelles technologies ou de nouvelles pratiques de gestion</li> <li>• 24 politiques / réglementations / procédures administratives approuvées et mise en œuvre commencée</li> <li>• 9 CLPA ont approuvé et mis en œuvre des CL représentant plus de 60 villages de pêche répartis dans toute la zone côtière du Sénégal.</li> <li>• Approbation ministérielle de cinq plans participatifs de gestion de la pêche de la sardinelle dans des groupes de CLPA basés sur l'écosystème ; contribution au plan à l'échelle régionale</li> <li>• Validation et approbation de la stratégie nationale sur les aires marines protégées (AMP) par le ministère de l'Environnement et du Développement durable (MEDD)</li> <li>• 1 404 565 hectares d'importance biologique et / ou de ressources naturelles dans le cadre d'une gestion améliorée des ressources naturelles</li> <li>• 889 610 hectares de zones d'importance biologique sous gestion améliorée (AMP dans les régions où le projet est mis en œuvre et la réserve du delta du Saloum)</li> </ul>
RI4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plus de 16 533 ménages de pêcheurs artisanaux dans 24 CLPA bénéficient directement des interventions de l'USAID/COMFISH</li> <li>• Les intervenants du secteur de la pêche sur les sites du projet estiment que leur bien-être est amélioré grâce à l'assistance du projet.</li> <li>• Il est peu probable que l'on puisse démontrer que les populations halieutiques ou d'autres conditions environnementales marines se sont améliorées en attribuant uniquement aux efforts de ce projet quinquennal. Cependant, le projet mènera des recherches avec les parties prenantes pour suivre les preuves d'un mouvement positif vers des points de référence biologiques pour des pêcheries et des habitats marins sélectionnés.</li> <li>• Plus de 200 femmes et leurs familles ont amélioré leurs conditions sociales et économiques grâce aux techniques améliorées de traitement du poisson, à des</li> </ul>	<p><b>Les produits (Outputs)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 16 533 ménages de pêcheurs ont bénéficié directement des interventions du projet</li> <li>• Produits de la pêche transformée améliorés, emballage, étiquetage, reconnaissance des produits et marchés. L'étiquette de produits à base de poisson fumé Cayar est reconnue à l'échelle nationale. Les produits Cayar sont invités aux forums et salons professionnels nationaux.</li> <li>• Débouchés plus importants et plus diversifiés pour les produits de poisson emballés portant le label Cayar (y compris l'UE)</li> <li>• Démonstration d'un système de crédit renouvelable efficace en association avec des groupes de transformation qui renforcent la chaîne de valeur de la pêche et le bien-être des communautés de pêcheurs et de leurs familles</li> </ul> <p><b>Les résultats (Outcomes)</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les parties prenantes ont perçu que leur bien-être s'était amélioré suite aux interventions de USAID/COMFISH. Cela a été démontré par une enquête structurée auprès des ménages sur les perceptions du bien-être au début et à la fin du projet en utilisant le même échantillon de population.</li> </ul>

RI	Résultats listés dans le projet Award (telle que modifiée en août 2015)	Résultats Vie du Projet réels
	produits de meilleure qualité et à une commercialisation améliorée.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Approbation par l'UE de l'exportation du centre de transformation du poisson artisanal moderne basé à Cayar (géré par des femmes); une première au Sénégal</li> <li>• Triplement du prix au kilo pour le poisson transformé et augmentation similaire des bénéfices nets pour le groupe de transformation de femmes Cayar (GIE "Mantoulaye Guène")</li> </ul>

Le tableau indique les progrès accomplis vers les objectifs de résultats. Résultats en termes de plans de cogestion des pêches, d'accords locaux, de renforcement des capacités CLPA, de renforcement des capacités d'institutions de recherche et de collaboration dans la recherche halieutique, d'autres avancées en matière de politique d'adaptation au changement climatique, de transformation du poisson et de sécurité en mer, et de changements de comportement des parties prenantes, le tout dépassé les attentes initiales concernant la réforme du secteur de la pêche.

#### IV. SIGNIFICATION DES ACTIVITES

Les activités et les résultats sont décrits ci-dessus. Cette section traite de l'importance plus large en termes de transformation de la pêche au Sénégal et des stratégies novatrices introduites. L'appui du projet USAID/COMFISH au gouvernement du Sénégal et aux parties prenantes du secteur de la pêche artisanale a commencé à un moment où une législation codifiant les organes de gouvernance de la pêche participatifs et déconcentrés via le CLPA avait été mise en place, mais n'était pas appliquée. Des initiatives de donateurs, telles que la Banque mondiale (PRAO), ont été axées sur la création et le renforcement des capacités des conseils locaux de la pêche (CLP), une structure / structure parallèle du CLPA, et la JICA a commencé à renforcer les capacités de certains CLPA sélectionnés. La contribution clé des projets USAID/COMFISH dans ce contexte a été de catalyser l'émergence et le développement définitifs du CLPA en tant que structure de référence de la gouvernance de la pêche artisanale locale fonctionnelle prévue dans la législation en réactivant 21 sur un total de 39 CLPA sur l'ensemble du littoral.

Le projet a pu apporter sa contribution grâce à une approche de gouvernance imbriquée axée sur le développement des capacités inclusif et équitable de l'administration et des autres parties prenantes du secteur de la pêche à tous les niveaux. Le projet a accompagné avec succès le renforcement des capacités par des stratégies et des outils efficaces pour l'application pratique et l'adaptation et l'amélioration continues de pratiques de gestion durable des ressources halieutiques (CL, Plans de gestion concertée des pêches, Plans d'adaptation locaux et nationaux au changement climatique, chartes d'hygiène, etc.). L'appui au projet s'est concentré simultanément sur la politique nationale et la pratique sur le terrain, facilitant ainsi un dialogue, un apprentissage et une confiance accrues pour éliminer les obstacles et accroître la qualité et l'efficacité des actions à tous les niveaux. Cette approche a abouti à d'importants jalons législatifs, réglementaires et politiques (CL approuvées, plans d'aménagement des pecheries et plans d'adaptation, Stratégie nationale sur les AMP, participation des parties prenantes à la révision du Code de la pêche (2015) et à la LPSD/PA (2016)) et à l'appropriation. Amélioration des pratiques, de la conformité volontaire et de la surveillance participative au niveau local.

Grâce à l'assistance au projet, les CLPA, l'administration, les femmes transformatrices et d'autres parties prenantes du secteur ont mis en évidence des processus permettant une meilleure gouvernance du secteur artisanal aux niveaux local, régional et national. Ces acteurs comprennent mieux la nature intégrée de

leurs actions et la valeur des contributions de tous les acteurs. Les parties prenantes comprennent également plus clairement les défis qui restent à relever, notamment la nécessité d'harmoniser, d'institutionnaliser et de renforcer davantage ces réalisations. Le projet a permis de créer un consensus croissant et de créer une solide communauté de pratiques permettant de relever ces défis.

Ci-dessous sont les points saillants de certaines des stratégies clés et l'importance de leur contribution à ce résultat.

#### **4.1. Gestion participative des pêcheries fondée sur les écosystèmes**

Sardinella a été identifiée par les acteurs de la pêche lors d'un atelier national inclusif et participatif comme le stock prioritaire. La sardinelle est essentielle car elle représente environ 80% du volume des prises dans le pays et est donc inestimable pour la chaîne de valeur de la pêche et la sécurité alimentaire.

L'écosystème de l'espèce couvre toute la côte et la région de l'Afrique de l'Ouest. Le projet USAID/COMFISH a reconnu dès le départ que, du point de vue biologique et pour une gestion durable des stocks de poissons, une gestion efficace de la pêche doit couvrir la zone écologique de l'unité du stock. Cela signifiait que la gestion de Sardinella nécessitait la formulation de l'idée d'unités de gestion durable de la pêche (UGD), et que l'idée de la part de DPM devait être acceptée. Une telle approche n'avait encore jamais été appliquée au Sénégal.

Afin d'appliquer et de tester l'approche par écosystème, six groupes de CLPA exploitant les mêmes lieux de pêche ont été formés. Ces groupes sont également basés sur les départements administratifs côtiers, dont six sont agréés par le département des pêches. Les départements administratifs côtiers ont 2 à 4 CLPA dans leurs limites géographiques.

Dans le même temps, le projet a facilité la formulation d'un plan national de gestion de Sardinella, qui a ensuite été intégré à une initiative de planification régionale de Sardinella en Afrique de l'Ouest avec la Commission sous-régionale de la pêche (CSR) et le programme Grand Ecosystème Marin du Courant des Canaries (CCLME). Les plans sous-nationaux Sardinella composés d'UGD ont été soumis en tant qu'annexes au plan national au Ministre des Pêches pour approbation.

#### **4.2. Les accords locaux en tant que stratégie clé pour le renforcement institutionnel du CLPA**

C'est dans le but de transformer les CLPA en unités opérationnelles aux fins de la gestion concertée des pêcheries à l'échelle d'un écosystème que des conventions locales (similaires aux ordonnances municipales des États-Unis) ont été officiellement établis dans les CLPA. COMFISH a été le pionnier du processus d'établissement des CL en 15 étapes (voir section 2.1.2).

Le processus d'établissement et d'élaboration des CL permet aux parties prenantes d'identifier les atouts et les défis de la pêche et de tirer parti des données scientifiques du projet à partir d'évidences scientifiques basées sur des études menées par des instituts de recherche partenaires. Il permet également aux parties prenantes d'en savoir plus sur les règles de gestion des CL susceptibles de modifier leur comportement et de les amener à adopter de bonnes pratiques de pêche et à s'adapter aux impacts du changement climatique. Ce processus contribue également à améliorer la structure organisationnelle des CLPA et renforce la capacité de leurs divers comités, de sorte que les parties prenantes disposent de comités opérationnels pour le suivi, le contrôle, l'autofinancement et le contrôle des règles de gestion.

La CL sert donc d'outil permettant aux parties prenantes: (1) d'établir une liste cohérente d'activités pour chaque CLPA et pour tous les CLPA (couvrant la zone de distribution géographique et biologique d'un stock unitaire donné) afin de s'engager dans la gestion durable ; (2) avoir des informations sur les atouts et les défis de la pêche dans leurs zones; et (3) contribuer à revitaliser les organes de gouvernance locaux en structurant les CLPA et en mettant en place des unités de suivi, de contrôle et de surveillance, ainsi que l'autonomie financière du CLPA. Tout ce processus permet aux CL de donner aux parties prenantes les mécanismes nécessaires à l'adoption de bonnes pratiques de pêche, ce qui est l'une des conditions préalables à l'élaboration de plans de gestion concertée des pêcheries.

### **4.3. Intégration du changement climatique dans les pêches maritimes**

L'intégration du changement climatique et de l'adaptation aux niveaux local (CLPA) et national dans les plans de gestion de la pêche, les plans d'adaptation au CLPA et dans l'un des premiers plans nationaux d'adaptation des pêcheries officiels mis en place dans le monde était importante. Il fournit des liens de soutien politique et des boucles de rétroaction entre les politiques nationales et infranationales, la mise en œuvre, l'apprentissage et l'adaptation.

Les considérations relatives au changement climatique et les actions d'adaptation ont été efficacement intégrées dans chaque domaine d'intervention de l'USAID/COMFISH, y compris l'autonomisation des femmes et les moyens de subsistance (RI4), le renforcement des capacités (RI1) et la planification de la gestion (RI2).



**Figure 11. Cérémonie de signature du PNA/Pêche par les ministres de la Pêche et de l'Environnement**

L'appréciation du GOS est mise en évidence dans une lettre adressée le 1er novembre 2016 par le ministère des Pêches à la Directrice de l'USAID/COMFISH Plus et indiquant :

*“En plus de votre soutien au processus d'intégration efficace de l'adaptation au changement climatique dans le développement durable des pêches maritimes au Sénégal, vous nous avez également permis d'amener à la COP 22 de Marrakech le principal point focal du Département des pêches sur le changement climatique.*

*Je vous saurais gré de bien vouloir informer les autorités de l'USAID de notre gratitude pour cette collaboration franche entre l'USAID via COMFISH et le Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime via la Direction des Pêches Maritimes. ”*

De nombreux dirigeants et experts régionaux et internationaux sur le changement climatique ont visité le stand USAID/COMFISH et DPM lors de la Conférence des parties à Marrakech, au Maroc, y compris la COP du projet USAID sur la biodiversité et le changement climatique en Afrique de l'Ouest (WaBiCC).

#### 4.4. Approche genre

Les femmes jouent un rôle crucial dans l'industrie de la pêche au Sénégal. Des milliers de femmes travaillent dans la vente en gros et la transformation du poisson. Cependant, ils représentent un pourcentage beaucoup plus faible des membres des organes directeurs des pêches, car des facteurs culturels entravent leur capacité à contribuer au processus de prise de décisions. La participation des femmes aux organes directeurs est essentielle car elles jouent un rôle essentiel dans le secteur de la transformation des produits de la pêche et assument une grande responsabilité en ce qui concerne les besoins nutritionnels, l'éducation et le bien-être social des enfants et des familles. En raison du rôle des femmes dans ces deux domaines, une implication croissante et la création de rôles de direction pour les femmes dans l'industrie favoriseront une gestion plus efficace des pêcheries sauvages du Sénégal.

L'intégration d'une perspective sexospécifique était un élément clé du projet USAID/COMFISH. Afin de renforcer les capacités des femmes travaillant dans le secteur de la pêche, afin qu'elles puissent défendre leurs intérêts dans le processus de prise de décision et être une voix pour le changement, USAID/COMFISH a facilité la préparation de la Déclaration nationale sur les femmes dans la pêche, a développé une capacité du secteur de la pêche l'élaboration d'une stratégie pour les femmes et a facilité l'élaboration d'un plan d'action adopté et signé par DPM et d'autres partenaires du projet. Ces articles sont uniques, non seulement en Afrique, mais dans les pêcheries mondiales. La Déclaration et la Stratégie définissent les valeurs et les critères que les femmes souhaitent que les autorités prennent en compte afin de renforcer l'intégration de la problématique hommes-femmes dans les politiques de la pêche, en particulier tout au long de l'élaboration des plans de gestion de la pêche au Sénégal.

Les activités de genre décrites plus tôt en matière d'amélioration de l'hygiène, de l'assainissement, des normes de qualité, du stockage et du marketing contribuent également à réduire les pertes après récolte, à améliorer la chaîne de valeur et les revenus, et à soutenir un patrimoine collectif de la transformation artisanale du poisson et des parties prenantes plus influentes lutter contre le nombre croissant d'usines de transformation industrielle appartenant à des étrangers et adjacentes à la transformation artisanale.



Figure 12. Femmes transformant du poisson sur le site de débarquement de Joal

**Approches novatrices de l'autonomisation des femmes :** Des outils pédagogiques adaptés au niveau d'éducation des femmes (chansons, danses, images et documents traduits en wolof) ont été utilisés.

Cela incluait la méthode "DABU" (qui signifie rattrapage). C'est une méthode pour transmettre un message à des personnes qui ne sont jamais allées à l'école. L'objectif n'est pas de transmettre des connaissances, mais de transmettre aux parties intéressées un message simple qui suscite l'intérêt et l'engagement d'agir. La méthode "DABU" cherche à :

- Assurer l'interaction et la participation active de tous
- Galvaniser, motiver et mobiliser les parties prenantes sur la nécessité de s'autogérer

#### **4.5. Modèle de traitement artisanal du poisson**

L'installation de traitement du poisson de Cayar est connue et reconnue comme une référence en matière de traitement artisanal du poisson que le MPEM du Sénégal souhaite reproduire dans tous les sites de traitement artisanal du Sénégal. L'installation Cayar est un modèle important en termes de standardisation des sites de traitement en matière d'hygiène, de qualité des produits, de durabilité environnementale et d'autonomisation des femmes. Depuis son inauguration, de nombreuses personnalités nationales et internationales ont visité le site. Ceux-ci incluent le MPEM, l'actuel ministre de l'Infrastructure, et des représentants de l'USAID et des bureaux du Congrès de Washington, DC. Lors du salon FIARA 2015 à Dakar, l'ambassadeur des États-Unis au Sénégal a visité leur stand.

L'autorisation donnée en 2016 à l'usine Cayar et au groupe de femmes pour l'exportation vers l'Union Européenne est une première pour la transformation artisanale du poisson au Sénégal (et éventuellement en Afrique).

Globalement, le modèle Cayar a atteint plusieurs objectifs :

- Réduction des pertes après récolte
- Promotion du commerce international grâce à l'éco-étiquetage
- Meilleure implication des pêcheurs artisanaux (hommes et femmes) dans la chaîne de valeur
- Bonnes pratiques de traitement démontrées et qualité du produit
- Autonomisation des femmes dans les pêcheries en termes de leadership, d'alphabétisation, de marketing et de gestion d'entreprise

Le gouvernement du Sénégal à travers le MPEM s'est engagé à fournir un financement public pour développer le modèle du GIE "Mantoulaye Guène" à Cayar, ce qui témoigne de l'appréciation du gouvernement pour la qualité du travail et la valeur ajoutée de l'USAID/COMFISH. Le secrétaire général du ministère des Pêches, sous les ordres du ministre, a déclaré à la Directrice du projet USAID/COMFISH (maintenant la Directrice du projet USAID/COMFISH Plus) que le ministère engagerait 780 750 000 FCFA (environ 1,4 million de dollars US) de fonds publics destinés à cet objectif. Au terme du projet, le ministère a identifié quatre sites de transformation artisanale dans lesquels le modèle Cayar serait reproduit (Mbao, Fass Boye, Sénégal Pencum et Goxxu Mbaac). L'assistance technique de l'équipe USAID/COMFISH a été sollicitée pour renforcer les capacités en matière de dynamique organisationnelle des groupes de femmes de ces sites.

## V. RÉUSSITE

### 5.1. USAID encourage l'adoption d'un nouveau modèle de pêche durable et de conservation de la biodiversité marine au Sénégal

Au Sénégal, les pêches maritimes jouent un rôle très important dans la sécurité alimentaire, les moyens de subsistance et la croissance économique locale et nationale. Ils fournissent environ 600 000 emplois, soit 17% de la main-d'œuvre totale, et produisent 300 000 tonnes métriques de protéines de haute qualité par an. La zone marine du Sénégal est l'une des zones les plus biologiquement productives du monde et abrite plus de 1 000 espèces de poissons, plusieurs espèces de cétacés, dont des dauphins et des baleines, et cinq espèces de tortues marines en voie de disparition.

La durabilité de ces richesses biologiques et économiques est compromise par les faiblesses de la gestion de la pêche, les pratiques de pêche destructives et non durables et la surpêche. La crise dans le secteur de la pêche a un impact négatif sur la sécurité alimentaire dans le pays : 46% des ménages sénégalais sont considérés comme vulnérables et 20% très vulnérables à l'insécurité alimentaire. Selon l'indice de la faim dans le monde, cette situation qualifie de « grave » la situation de la sécurité alimentaire au Sénégal.

Pour aider à résoudre certains des problèmes susmentionnés dans le secteur de la pêche et contribuer à la durabilité des pêches et à l'amélioration de la sécurité alimentaire au Sénégal, un programme financé par l'USAID appelé USAID/COMFISH - Gestion collaborative pour une pêche durable - a consulté diverses parties prenantes du secteur de la pêche et commandé diverses études. Sur la situation de la pêche afin de développer un meilleur modèle pour la pêche durable et la conservation de la biodiversité marine. Le modèle cherche à améliorer la gouvernance des pêches, à renforcer les capacités des institutions de pêche et des parties prenantes et à introduire de nouvelles structures de gestion de la pêche appelées unités de gestion durable (UGD).

*« Nous nous félicitons de cette initiative car elle contribuera dans une large mesure à promouvoir une pêche durable, à contribuer à la sécurité alimentaire tout en préservant l'environnement marin au Sénégal »,* a déclaré Moustapha Thiam, Directeur du Département des Pêches Maritimes du Sénégal, lors de la présentation officielle du nouveau modèle. D'autres parties prenantes, y compris des associations de pêcheurs et des donateurs, ont exprimé leur satisfaction devant le modèle proposé et ont promis de soutenir sa mise en œuvre.

Les limites physiques des unités de gestion durable coïncideraient avec les limites physiques des stocks biologiques/écosystèmes des stocks de poissons. Grâce à ces unités de gestion, le modèle tentera de rationaliser les différentes structures de gestion des pêches (CLPA, Comités locaux de la pêche (CLP), Comités de plage, etc.) afin qu'ils puissent mieux gérer la pêche.

### 5.2. Stratégie pour la mise en œuvre de la conservation de la biodiversité et de la pêche durable au Sénégal

Le Sénégal a franchi une étape très importante en faveur de la conservation de la biodiversité et de la promotion d'une pêche durable à travers l'élaboration et la validation d'une stratégie nationale d'aires marines protégées (AMP). La stratégie est le résultat d'un long processus de participation entre la société civile, les ONG et l'administration des pêches. L'USAID l'a soutenu financièrement et techniquement dans le cadre du projet USAID/COMFISH, en collaboration avec d'autres partenaires du gouvernement du Sénégal.

Le coût de la mise en œuvre de la stratégie est estimé à 5 milliards de FCFA sur cinq ans et de nombreuses initiatives de bailleurs de fonds devraient contribuer de diverses manières à sa réalisation, aux côtés de autres. Il vise à soutenir la création et la gestion efficace de nouvelles AMP en tant qu'outil de gestion des pêches et de la biodiversité marine et côtière.

"Cette stratégie ouvrira la voie à la mise en place d'un réseau cohérent d'AMP pour assurer la conservation de la biodiversité marine et côtière et la gestion durable de la pêche", s'est félicité Camille Manel, Directeur de la DPM, Sénégal.

Face à la détérioration de l'environnement marin et côtier au Sénégal, marquée par la baisse de l'abondance des espèces, la dégradation de l'habitat et la forte dépendance de la population (environ 600 000 emplois directs et indirects liés à la pêche) vis-à-vis des ressources halieutiques, la mise en œuvre de la stratégie devrait permettre la reconstitution des stocks de poisson, la protection de certaines espèces marines et côtières menacées, et l'amélioration des moyens de subsistance et de la sécurité alimentaire.

En effet, lorsqu'elles sont bien situées et bien gérées, les aires marines protégées sont des outils efficaces pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources marines et côtières. Ils aident à préserver les habitats clés tels que les herbiers marins, les mangroves, les vasières, les estuaires et les deltas, les environnements insulaires, etc. considérés comme essentiels pour le renouvellement des ressources halieutiques et la conservation de la biodiversité.

Au Sénégal, les aires marines protégées côtières couvrent désormais une superficie totale de 198 940 ha, soit 1% de l'espace maritime sénégalais. Cette couverture est loin des 20 à 30% recommandés pour la protection contre la pêche (voir Congrès de Durban, 2003). La stratégie nationale d'AMP permettra ainsi au gouvernement du Sénégal de respecter ses engagements internationaux, notamment en ce qui concerne la Convention sur la diversité biologique, qui oblige les États parties à désigner au moins 10% de leur espace maritime dans les aires marines protégées.

### **5.3. Réduire les disparités entre les sexes et les cultures dans le secteur de la pêche au Sénégal**

Les femmes jouent un rôle très important dans le secteur de la pêche artisanale au Sénégal. Au moins 7 000 personnes travaillent dans la vente en gros et la transformation du poisson. Alors que ces femmes apportent une contribution vitale au bien-être de leurs familles et au développement économique de leur pays, leur capacité à modifier leur emploi est sérieusement entravée par des obstacles persistants liés au sexe et à la culture. De ce fait, ils sont largement sous-représentés (moins de 5%) dans les organes directeurs de la pêche et ne peuvent jouer pleinement leur rôle dans le développement de ce secteur au Sénégal.

Afin d'aider à surmonter certains des obstacles à la représentation équitable et à la participation active des femmes dans le secteur de la pêche, l'USAID/COMFISH a d'abord réuni 42 femmes dans le cadre d'un atelier pour analyser la situation des femmes travaillant dans le secteur de la pêche au Sénégal. Ces femmes représentaient des associations féminines de transformation du poisson de sept grandes communautés de pêcheurs et sites de débarquement au Sénégal (Joal, Mbour, Sindia, Rufisque, Yenne, Foundiougne et Cayar).

L'atelier a testé des techniques d'atelier tenant compte de la problématique hommes-femmes afin d'améliorer la participation des femmes. Ces techniques incluent l'utilisation de la langue locale principale (le wolof) pour surmonter la barrière linguistique entre les hommes et les femmes, dont la plupart sont en grande partie analphabètes. De plus, des sièges adaptés aux femmes ont été introduits pour donner aux femmes des sièges au premier rang aux côtés des hommes. Et des dispositions ont été

prises pour assurer un temps de parole égal pour les hommes et les femmes, ainsi que l'utilisation de formes de communication non occidentales (telles que l'utilisation de chansons, de danses, d'histoires et de mythes locaux) pour créer un environnement culturel familier propice à la libre expression des femmes et participation active.

Cette approche novatrice a ensuite été testée lors de rassemblements communautaires ainsi que lors de réunions plus formelles, telles que le récent atelier national de suivi sur le genre et la pêche organisé par le projet en collaboration avec le MPEM et le WWF. Il s'est avéré être un succès :

*“Ces dernières années, nous avons été marginalisés lors de réunions de pêche communautaires et nous pouvions difficilement faire entendre notre voix. Avec l'installation actuelle introduite par le projet, nous sommes plus à l'aise pour exprimer nos préoccupations”,* a déclaré Maty Ndao, représentante d'un groupe de femmes spécialisées dans la transformation du poisson à Cayar.

L'atelier de suivi a abouti à la formulation d'une Déclaration des femmes, la première du genre dans le secteur de la pêche. Un extrait de la déclaration se lit comme suit :

*”En tant que femmes travaillant dans le secteur de la pêche, nous sommes déterminés à développer le secteur de la pêche de manière durable et à jouer un rôle important dans la création de richesse au Sénégal. Nous appelons le gouvernement sénégalais, la communauté internationale et les acteurs non étatiques à soutenir cette initiative nationale visant à renforcer le rôle des femmes dans le secteur de la pêche. “*



**Figure 13. Participants à l'atelier national sur l'élaboration d'une stratégie visant à renforcer le rôle des femmes dans le secteur de la pêche**

La réunion a également abouti à l'élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour atteindre les objectifs de la Déclaration. La stratégie intègre l'autonomisation des femmes et l'intégration de leurs intérêts, préoccupations et valeurs dans la gestion et les politiques de la pêche. La déclaration a été transmise aux autorités de la pêche sénégalaise qui l'ont approuvée et se sont engagées à donner suite à ses recommandations.



**Figure 14. Déclaration de la femme remise aux autorités de la pêche lors de l'atelier**

Le projet USAID/COMFISH et ses partenaires vont promouvoir et diffuser la stratégie nationale auprès des communautés de pêche, des associations et d'autres parties prenantes, tout en aidant les femmes à faire pression pour la restructuration des CLPA. Par exemple, à Joal - le plus grand site de débarquement de poisson au Sénégal - il n'y a qu'une femme représentante (sur 33) au conseil du comité de coordination du CLPA. Des CLPA équilibrés entre les sexes dans lesquels les femmes ont un droit de veto contre une prise de décision sexiste pourraient jouer un rôle plus important dans la gestion durable de la pêche au Sénégal.

*“Cette déclaration représente une première victoire dans le mouvement et l'organisation des femmes pour occuper leur place et assumer leur rôle dans la gestion durable de la pêche au Sénégal”* a félicité Khady Sane Diouf, Directeur Adjoint de l'USAID/COMFISH.

#### **5.4. Maty Ndao, championne de l'autonomisation des femmes transformatrices**

À Cayar, le troisième plus grand centre de pêche du Sénégal, May Ndao aide ses sœurs à apprendre à lire et à écrire. Ce centre de pêche est situé au sud de la grande côte sénégalaise, à 58 km au nord-est de Dakar et occupe un site en bord de mer de plus de 3 km. Cayar est connu non seulement pour le nombre de ses débarquements de poisson, mais également pour la qualité de son organisation, en particulier des femmes transformatrices.

À la tête de ces femmes se trouve Maty Ndao, une véritable militante de la cause des femmes qui travaille fort pour que ses sœurs puissent participer aux décisions concernant la pêche et les problèmes de développement de leurs localités.



**Figure 15. Maty Ndao lors de l'inauguration de l'unité de transformation du poisson artisanale moderne de Cayar**

Avec l'aide de USAID/COMFISH et la participation d'autres transformatrices à Cayar, Maty Ndao a aidé à réorganiser et à revitaliser le groupe économique « Mantoulaye Guene », nommé en hommage à l'un des pionniers de la transformation du poisson artisanale à Cayar. Le groupe bénéficie de la confiance et du soutien de plusieurs autres partenaires, notamment la ville de Cayar, le département des pêches, le CLPA Cayar (conseil de la pêche artisanale locale) et d'autres.

Avec l'aide à la formation de COMFISH, Maty Ndao a appris à lire, à écrire et à compter en wolof - la langue principale du Sénégal et des femmes analphabètes de son GIE, qui compte plus de 220 membres.

*"Grâce au programme d'alphabétisation fonctionnelle, je tiens maintenant un petit cahier de comptabilité de mes ventes de keccax (poisson séché et fumé) et je peux aussi composer les numéros maintenant sur mon téléphone portable",* a déclaré Bineta KAMA, l'une des apprenantes de l'initiative de formation en alphabétisation des adultes pour le groupe de transformatrices.

Maty Ndao a également réussi à former à son tour trois femmes qui se soutiennent mutuellement dans leur travail d'alphabétisation deux fois par semaine. Le programme d'alphabétisation fonctionnelle COMFISH s'est associé à APTE (une ONG locale travaillant pour la pêche, l'assainissement, le tourisme et l'environnement) et à FORACTION (une entreprise locale spécialisée dans l'éducation de base des adultes).

Selon Minata Dia, de l'APTE, le leadership de Maty Ndao et l'utilisation de la tradition et de la culture locale (chansons, danse, percussions, etc.) comme moyens de transmission du savoir ont été la clé du succès du programme d'alphabétisation fonctionnelle.



**Figure 16. Groupe de femmes travaillant dans le secteur de la transformation de Cayar présentant des extraits de leur code de conduite (bonnes pratiques) dans la zone de traitement de Cayar.**

L'une des innovations dans le travail en collaboration avec ce groupe de traitement est la formulation et l'adoption en groupe d'un Code de Conduite pour une meilleure gestion du traitement artisanal du keccax. Ce code comprend un certain nombre de mesures visant à améliorer la santé, la qualité des produits transformés et la conservation des ressources (refuser d'acheter ou de transformer du poisson juvénile).

Avec la mise en œuvre du Code et l'amélioration de la qualité des produits, ils ont vu leurs revenus augmenter, ce qui les a aidés à mieux faire face aux dépenses familiales telles que les frais de scolarité et/ou les frais médicaux de leurs enfants. Compte tenu de la qualité de leurs produits, ils sont régulièrement invités à participer à des foires nationales et même internationales.

### **5.5. Une bannière et une plate-forme pour la transmission des avertissements météorologiques précoces qui sauvent des vies**

Par une matinée calme d'août 2015, Mamadou Sene, pêcheur de métier, a quitté son domicile après la prière du Fajr et s'est dirigé, comme d'habitude, sur la plage de Guet Ndar à Saint-Louis.

Une fois sur place, il s'approche d'un haut poteau situé dans une zone dégagée sur laquelle est hissé une banderole verte. Il lève les yeux, s'attarde un instant sur la couleur de la bannière avant de faire demi-tour en souriant.

Comme Mamadou, de nombreux pêcheurs de Saint-Louis et de plusieurs zones de pêche du Sénégal observent le même rituel chaque matin depuis que le projet USAID/COMFISH a aidé les organismes locaux de gouvernance de la pêche (CLPA) à ériger les bannières à la périphérie des sites de débarquement des pêcheurs.



**Figure 17. Une banderole hissée en jaune par le CLPA Mbour indique que les conditions en mer exigent de la prudence**

Avant la mise en place de ces bannières, plusieurs cas de décès et de destruction de matériel de pêche ont été régulièrement enregistrés à Guet Ndar. Maintenant, avec ces bannières, nous savons quand nous ne devrions pas aller en mer », a déclaré Mamadou Sene.

Le projet USAID/COMFISH a fourni des poteaux et des banderoles en CLPA à 9 CLPA érigés à la périphérie des principales plages de débarquements ou de quais de pêche. L'installation de ces bannières a été précédée de plusieurs séries de réunions, de sessions de formation et d'émissions de radio pour expliquer le sens et l'importance des différentes couleurs de bannières. Le drapeau vert signifie l'absence de temps violent ainsi que les sorties de pêche autorisées ; le rouge signifie la confirmation de la survenue d'un phénomène météorologique violent ou l'interdiction des sorties de pêche ; et, la couleur jaune signifie vigilance, possibilité de conditions météorologiques extrêmes.

*"Nous sommes reconnaissants à l'USAID / COMFISH car ces bannières nous aident à sauver des vies à Saint-Louis, qui est plus exposé que d'autres sites de pêche au changement climatique et à la variabilité climatique", a déclaré Abdoulaye Mbodj, Secrétaire du CLPA de Saint-Louis.*

Avant l'installation du système de bannières de sécurité, le projet a travaillé avec ANACIM - l'Agence nationale de l'aviation civile et de la météorologie - pour créer une plate-forme de transmission des avertissements météorologiques précoces pour la sécurité des bateaux et des équipages de pêche.

Le changement climatique affecte plusieurs secteurs clés de l'économie sénégalaise, y compris la pêche. Selon les spécialistes de l'ANACIM, ils augmentent, entre autres, la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques, mettant ainsi en danger la vie des communautés côtières et en particulier la sécurité des pêcheurs en mer. Selon la Direction de la protection et de la surveillance des pêches (DPSP), des centaines de victimes et / ou de disparus et de dégâts matériels considérables sont enregistrés chaque année en raison des conditions météorologiques de plus en plus dangereuses. Les connaissances empiriques des acteurs de la pêche ne suffisent plus pour protéger et préserver leurs moyens de subsistance contre ces menaces.

Ainsi, afin d'aider les communautés de pêcheurs à accroître leur résilience aux impacts du changement climatique, en particulier des intempéries, l'USAID / COMFISH, en partenariat avec ANACIM, a mis en place une plate-forme de transmission d'alerte météorologique précoce aux acteurs de la pêche au Sénégal.



**Figure 18. Cérémonie de lancement de la plate-forme de transmission des avertissements météorologiques précoces : transfert des téléphones mobiles à l'ANACIM par le Directeur Adjoint de l'USAID avec le Ministre des Transports et du Tourisme**

Grâce à cette plate-forme, des alertes SMS sont envoyées au moins 24 heures à l'avance à plusieurs centaines d'acteurs de la pêche au Sénégal, y compris des représentants des CLPA et des services techniques de la pêche locale, pour les informer de la survenue de conditions météorologiques dangereuses.

*"Les alertes SMS que nous recevons nous aident à prendre la bonne décision et à éviter de partir en mer lorsque cela n'est pas conseillé", a déclaré El Hadj Kane, Coordinateur, CLPA Cayar.*



**Figure 19. Les pêcheurs reçoivent un SMS d'alerte météo**

Outre les sessions de sensibilisation à la sécurité en mer, les communautés côtières de 9 CLPA (Rufisque/Bargny, Yen/Dialaw, Mbour, Joal, Sindia Nord, Sindia Sud Cayar, Saint Louis, Ziguinchor et Kafountine) reçoivent régulièrement ces alertes SMS.

*"Au cours des six derniers mois, nous n'avons enregistré aucune perte en vies humaines ni en dégâts aux bateaux et au matériel depuis que nous avons commencé à recevoir ces alertes météo SMS sur notre mobile", a salué Mbaye Seck, Coordinateur CLPA de Joal Fadiouth.*

## **5.6. Établissement et mise en œuvre de neuf Conventions Locaux pour les pêches maritimes : une feuille de route pour la gestion durable des pêches au Sénégal**

Face à l'échec de la gestion centralisée de la pêche au Sénégal, le gouvernement du Sénégal a promu une politique de cogestion de la pêche par la création (par la loi 98/32 du code de la pêche maritime) de CLPA (Conseils de la pêche artisanale locale), importance pour les acteurs de la pêche dans la prise de décision et la gestion de la pêche.

C'est dans ce contexte que le projet USAID/COMFISH soutient les efforts de cogestion en élaborant des Conventions Locaux, qui sont un outil de prise de décision et de gestion/résolution des conflits liés à l'exploitation des ressources halieutiques.

Les CL sont des ordonnances légales conformes à la législation sur la pêche qui sont adoptées de manière consensuelle par un CLPA ou entre des CLPA pour la gestion durable des ressources de pêche. Leur objectif est d'assurer la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques afin de répondre aux besoins croissants, divers et changeants de la population.

Ainsi, en collaboration avec les CLPA des principaux sites de pêche au Sénégal, notamment ceux de Joal-Fadiouth, Mbour, Sindia Nord, Sindia Sud, Ziguinchor, Kafountine, Cayar,

Yenne/Dialaw et Rufisque/Bargny, le projet USAID/COMFISH a soutenu l'élaboration et la mise en œuvre de 9 CL approuvés par les CLPA et les autorités administratives pour la gestion durable des ressources de pêche. Ces 9 CL constituent désormais une véritable feuille de route pour la gestion des ressources halieutiques au Sénégal.

Le projet a mis au point un processus participatif et inclusif en 15 étapes pour établir les accords. Le processus prend plusieurs mois et de nombreuses réunions de parties prenantes pour discuter et valider les règles et activités de la pêche.

Dans l'ensemble, les évaluations internes ont montré des résultats positifs en ce qui concerne l'application des règles de CL et la gestion des ressources. Le processus de développement des CL a également permis au projet USAID/COMFISH de former plus de 15 474 personnes (dont 31% femmes), à travers 596 ateliers de formation couvrant, entre autres, la gestion administrative et financière, l'hygiène et l'assainissement, le contrôle et l'application participatifs, la sécurité en mer, utilisation des données météorologiques, adaptation au changement climatique et bonnes pratiques de pêche. Plus de 42 837 personnes ont été impliquées dans la mise en place et l'application de nouvelles technologies, stratégies et outils développés dans le cadre du processus de développement et de mise en œuvre des CL.

Outre la diffusion de copies papier des accords (une centaine d'exemplaires par CLPA), d'autres moyens ont été utilisés pour atteindre le nombre maximal d'acteurs :

- Réunions de sensibilisation (45) sur les règles de gestion
- Émissions radiophoniques avec des stations de radio communautaires dans toutes les principales communautés de pêcheurs. La programmation radiophonique a atteint le grand public et a été dirigée par le personnel de la CLPA et des représentants de la communauté.

L'établissement et l'utilisation des CL par une approche participative et inclusive est l'outil le plus approprié pour promouvoir la cogestion de la pêche maritime. C'était une innovation du projet USAID/COMFISH et a permis la réorganisation et la mise en opération des CLPA.

## VI. RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes sont principalement destinées au Gouvernement du Sénégal et aux acteurs du CLPA impliqués dans la gouvernance des pêches qui ont renforcé leurs capacités et commencé à mettre en place les processus et innovations appropriés lancés et développés avec l'assistance de l'USAID/COMFISH. Si des progrès importants ont été réalisés dans l'identification et la mise à l'essai de systèmes et de stratégies de renforcement et de durabilité, l'assistance continue des partenaires techniques et financiers soutenant le gouvernement dans sa réforme du secteur de la pêche peut apporter une grande valeur ajoutée à ce stade du processus. La mise en œuvre de ces recommandations. La voie à suivre pour la mise en place d'un cadre solide, déconcentré et participatif de gouvernance de la pêche pour une gestion fondée sur les écosystèmes a été démontrée et les conditions propices ont été renforcées, mais les acteurs étatiques et locaux ont besoin d'une assistance technique et financière supplémentaire pour accompagner leur investissement dans la consolidation des acquis et la poursuite de l'institutionnalisation approches réussies.

**Poursuite du développement et du suivi des capacités CLPA.** Une étude de référence et une étude de fin de projet sur la capacité de la CLPA ont montré une capacité institutionnelle accrue dans les domaines appuyés par USAID/COMFISH, mais des faiblesses subsistent. Il est important de continuer à organiser des réunions participatives dans les CLPA pour la planification du travail annuel et sur des sujets clés, et pour fournir une formation, un soutien et une assistance en matière de synergies et de collaboration organisationnelles.

**Mise en œuvre et suivi des Conventions Locaux.** Les institutions de la pêche maritime aux niveaux national et local en sont au stade critique de la mise en œuvre et du suivi des CL, des plans de gestion de la pêche et des plans d'adaptation au changement climatique.

Neuf CL sont actuellement en vigueur, mais ils n'ont été approuvés et signés que récemment, avec peu de temps pour la mise en œuvre, en particulier ceux de St. Louis et de Casamance. Le suivi de leur mise en œuvre et la fourniture d'une assistance continue pour faire face aux défis et aux faiblesses sont importants pour leur succès à long terme.

De plus, des CL doivent être développés pour tous les CLPA sénégalais, y compris les régions de Dakar, Sine-Saloum et Ziguinchor.

**Mise en œuvre des plans de gestion de Sardinella et d'Ethmalosa.** Il est essentiel de fournir un appui dans la mise en œuvre des plans de gestion de Sardinella qui ont été approuvés récemment et d'apporter un appui similaire aux plans de gestion d'Ethmalosa une fois qu'ils ont été préparés, validés et approuvés. Le processus inclusif, participatif et itératif, ainsi que de nombreuses sciences halieutiques pour la prise de décisions ont nécessité la durée du projet USAID/COMFISH. Les interventions de suivi de l'USAID et d'autres partenaires techniques et financiers ont pour objectif de fournir un appui au gouvernement, aux CLPA et aux autres institutions concernées lors de la mise en œuvre initiale des plans de gestion.

Adaptation au changement climatique. Poursuivre la mise en œuvre du plan national d'adaptation au changement climatique pour les pêcheries, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'adaptation locaux, y compris dans le Sine-Saloum. Ceci afin de mieux intégrer les effets du changement climatique dans la planification locale face aux impacts négatifs du changement climatique sur les communautés, leur environnement et les stocks de poissons ciblés.

**Pêche INN.** Agir aux niveaux national et régional pour lutter contre la pêche INN et mettre en œuvre le Plan national de lutte contre la pêche illégale. Combattre la pêche INN est crucial pour préserver les ressources halieutiques, assurer la sécurité alimentaire des populations, lutter contre l'appauvrissement

des communautés de pêcheurs et optimiser les avantages économiques tirés de la pêche par l'État. Le plan national a été approuvé par les autorités compétentes et sa mise en œuvre est en attente de la finalisation et de la signature par le ministre de la Pêche d'un arrêté. Une fois signé, l'Arrêté formalisera officiellement un groupe de travail national chargé de mettre en œuvre le plan national. Le MPEM et le DPSP devraient assurer le fonctionnement du groupe de travail et la mise en œuvre du plan national et pourraient bénéficier d'une assistance technique et financière pour faciliter cet effort.

Une action essentielle est de renforcer la capacité judiciaire et institutionnelle d'améliorer la traçabilité des captures et de mettre en œuvre l'Accord sur les Mesures de l'État du Port (PSMA) adopté par la Conférence de la FAO le 22 novembre 2009 pour prévenir, combattre et éliminer la pêche INN. L'objectif est de faire en sorte que les navires dans les eaux sénégalaises partent et débarquent légalement des ports sénégalais. Le Sénégal est l'un des rares pays d'Afrique de l'Ouest à ratifier la PSMA.

Une autre action nécessaire est que le gouvernement du Sénégal continue à jouer un rôle de premier plan au sein des organismes régionaux chargés de coordonner la lutte contre la pêche INN au Sénégal et en Afrique de l'Ouest, y compris la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), et à collaborer avec eux et Commission Sous-Régionale de la Pêche (CSRP). L'USAID et les autres donateurs dotés de bureaux régionaux en Afrique de l'Ouest et de mécanismes d'assistance technique devraient fournir un appui au développement des capacités à ce niveau, en plus de l'appui bilatéral au Sénégal.

Aux États-Unis, l'administration du président Obama était un ardent défenseur de l'utilisation durable et de la protection des océans de la planète. Le président Obama a publié en juin 2014 un mémorandum présidentiel sur un « cadre global de lutte contre la pêche illicite et la fraude en matière de pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ». Le mémorandum demande à tous les départements et agences du Gouvernement américain de lutter contre la fraude en matière de pêche INN et de fruits de mer en renforçant la coordination et la mise en œuvre des autorités compétentes existantes et, le cas échéant, en améliorant la transparence et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement en fruits de mer. Plusieurs initiatives lancées par les États-Unis et que les futures initiatives de l'USAID dans le domaine des pêches marines pourraient soutenir. Parmi les initiatives mondiales en cours de développement figurent les initiatives du scoutisme marin et du réseau océanique dans lesquelles le Sénégal a déjà été nommé « champion de l'océan ». Tout cela offre des opportunités stratégiques de partenariat avec des agences américaines actives dans la lutte contre la pêche INN.

**Les femmes dans la pêche.** Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à renforcer le pouvoir social, économique et politique des femmes dans la pêche. Cela permettra d'assurer leur autonomisation, de renforcer la gestion de la pêche, d'améliorer la chaîne de valeur de la pêche et d'améliorer le bien-être socio-économique des communautés de pêcheurs.

**Activités génératrices de revenus dans les communautés de pêcheurs.** Renforcer les mécanismes d'épargne et de crédit basés sur les communautés dans la chaîne de valeur de la pêche et soutenir les activités supplémentaires génératrices de revenus des communautés côtières, en ciblant plus particulièrement les femmes afin d'améliorer la sécurité alimentaire des ménages.

**Planification de la gestion d'autres stocks de poissons partagés.** Concentrer sur un plan de gestion de la pêcherie de sole au Sénégal étant donné que la Gambie a un plan de gestion et a subi deux pré-évaluations du Marine Stewardship Council (2008 et 2015) en vue de la certification et de l'éco-étiquetage potentiels. L'une des lacunes identifiées est le fait que le seul stock en question (sole rouge et noire) est partagé par la Gambie et le sud du Sénégal (principalement). Des efforts pour traiter la nature partagée du stock et un cadre pour une gestion harmonisée (ou au moins coordonnée) du stock pourraient

bénéficier aux deux pays et en particulier aux pêcheurs sénégalais (qui constituent la majorité des pêcheurs à la sole pêchant à la fois au Sénégal et en Gambie).

Une deuxième possibilité de gestion partagée des ressources halieutiques est la coordination et la collaboration de la pêcherie d'huîtres de l'estuaire du fleuve Allahéin, qui constitue une ressource transfrontalière entre le Sénégal et la Gambie. Cette pêche concerne principalement des femmes, et l'ONG locale TRY s'occupe de la gestion de la pêche aux huîtres du côté gambien.

**Eau, assainissement et santé (WASH).** Des interventions WASH sont nécessaires et devraient être intégrées aux futurs investissements du gouvernement du Sénégal et au soutien de l'USAID aux initiatives sur les quais de pêche, les sites de débarquement et les sites de traitement. Cela contribue au bien-être social, à la résilience, à une pêche plus moderne et à une meilleure valeur ajoutée des produits débarqués et transformés.

**Comité de pilotage du projet.** USAID/COMFISH a tenté de former un comité directeur gouvernemental du projet, mais sans succès. Dans les futurs partenariats de l'USAID avec les agences gouvernementales nationales des pêches maritimes, il conviendrait de revoir l'idée de créer un tel comité directeur et / ou de nommer un coordonnateur de projet au niveau du ministère de la Pêche. Ceci est crucial pour une meilleure collaboration institutionnelle, facilite l'information et le partage des résultats du projet au sein du MPEM, et accélère également le processus d'approbation des stratégies développées par le projet. USAID/COMFISH a connu une communication et une coordination médiocres entre le ministère de la Pêche, ses directions techniques et ses services décentralisés (sur le terrain). Cela retarde la réponse du ministère à la prise de décision (approbation et utilisation efficace des stratégies, des plans, etc.). À l'avenir, il serait sage de mettre en place un mécanisme de communication et de partage d'informations entre les différents acteurs du secteur de la pêche.

**Renforcement des capacités des services techniques de la pêche décentralisée.** USAID/COMFISH se caractérise par une implication continue, l'apprentissage par la pratique et la formation des services techniques de la pêche aux niveaux local et sous-national. Cela continuera d'être important à l'avenir. Cela leur permet de mieux soutenir et suivre les initiatives de projets sur le terrain et de promouvoir des progrès soutenus dans la gouvernance des pêches à l'avenir.

## VII. SOMMAIRE FINANCIER

Le tableau ci-dessous résume la manière dont les fonds du projet ont été répartis entre les catégories de budget.

Postes budgétaires	Budget total approuvé par l'USAID	1er juillet 2016 au 30 septembre 2016 *	Durée de vie réelle du projet
Personnel	\$ 949,370	\$ 157,246	\$ 917,982
Étudiants	\$ 8,125	\$ 1,114	\$ 8,125
La frange	\$ 513,458	\$ 78,496	\$ 477,574
Consultants	\$ 4,283,904	\$ 821,202	\$ 4,593,413
Autres coûts directs	\$ 1,013,900	\$ 144,308	\$ 743,382
Sous-traitance	\$ 1,270,907	\$ 11,068	\$ 1,244,503
Voyage	\$ 1,390,880	\$ 269,195	\$ 1,294,735
Équipement	\$ 103,463	-	\$ 103,463
Indirect	\$ 1,965,701	\$ 394,184	\$ 2,115,058
<b>Total</b>	<b>\$ 11,499,709</b>	<b>\$ 1,876,814</b>	<b>\$ 11,498,236</b>

\* Non rapporté précédemment

## ANNEXE 1. Résultats du plan de gestion du projet

### COMFISH RESULTS 2011-2016

Indicateurs	Cibles à la fin du projet	FY11	FY12	FY13	FY14	FY15	FY16	Cumul	Taux de réalisation	Commentaires
<b>RI1 : Les capacités des acteurs et des institutions sont renforcées à tous les niveaux pour la mise en œuvre d'une approche écosystémique et de co-gestion visant une pêche durable et prenant en compte l'impact des changements climatiques dans le secteur de la pêche</b>										
1. Augmentation de 75% du score de l'indice composite d'efficacité de gestion des CLPA dans les sites USAID / COMFISH d'ici 2016	75%	NA	Valeur de base 0.04			0.17		0.17	77%	Le projet COMFISH a documenté une augmentation de 77% de l'efficacité de la gestion de la CLPA. Veuillez noter que l'indice est compris entre -1 et 1 et que l'étude de référence le plaçait à 0,04 en 2012.
2. Nombre de personnes ayant reçu une formation à court terme sur la sécurité alimentaire et la productivité grâce à l'aide du Gouvernement américain (FTF 4.5.2-7)	12,050	45 M=37 F=7	986 M=596 F=390	2,078 M=1424 F=654	4,465 M=3016 F=1449	4,343 M=3009 F=1334	3,557 M=2588 F=969	15,474 M=10,670 F=4,803	128%	Le projet a formé 15,474 personnes (31% de femmes), pour un total de 596 formations.
3. Nombre de productions écrites et audiovisuelles destinées au renforcement des capacités des institutions de cogestion et des acteurs de la pêche	261	0	2	9	14	147	107	279	107%	279 productions écrites et sonores (émissions de radio, productions de brochures, vidéos)
4. Nombre d'organisations de recherche et d'enseignement, de directions gouvernementales, de cadres de concertation et d'ONG ayant renforcé leurs capacités grâce à l'appui du projet USAID/COMFISH	196	0	15	22	71	64	377	549	280%	549 organisations ont renforcé leurs capacités
<b>RI2 : L'évaluation de la vulnérabilité et le renforcement des capacités des communautés côtières vulnérables à s'adapter aux impacts des changements climatiques sont menés</b>										

**COMFISH RESULTS 2011-2016**

<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles à la fin du projet</b>	<b>FY11</b>	<b>FY12</b>	<b>FY13</b>	<b>FY14</b>	<b>FY15</b>	<b>FY16</b>	<b>Cumul</b>	<b>Taux de réalisation</b>	<b>Commentaires</b>
5. Nombre d'individus ayant bénéficié d'une formation sur le changement climatique grâce à l'assistance du Gouvernement américain	4,673	0	394 M=266 F=128	782 M=528 F=254	1,841 M=1129 F=712	1,377 M= 1045 F= 332	1,116 M= 397 F= 719	5,510 M=3365 F=2145	117%	5,510 personnes formées, dont 39% sont des femmes
6. Nombre d'évaluations sur la vulnérabilité du climat menées grâce à l'assistance du Gouvernement américain	6	0	0	3	0	1	3	7	116%	Des évaluations de la vulnérabilité sont terminées pour les zones de Saint-Louis, de Kafountine, de Ziguinchor, de Rufisque-Bargny, de Sindia et de Joal
7. Nombre de lois, politiques, accords, protocoles, ou de règlements sur le changement climatique proposé, adopté, ou mis en œuvre grâce à l'assistance du Gouvernement américain	17	0	0	3	11	2	13	29	171%	29 politiques (plans d'adaptation, accords d'hygiène)
8. Nombre de personnes ayant accru leur capacité à s'adapter aux impacts de la variabilité et aux changements climatiques grâce à l'assistance du Gouvernement Américain	12,705	700	986	2,078	4,465	4,343	3,557	16,129	127%	16,129 ont augmenté leur capacité d'adaptation au changement climatique, dont 30% de femmes
<b>RI3 : Des stratégies, politiques et bonnes pratiques identifiées, testées et employées pour renforcer la résilience au changement climatique et faire face aux aspects destructeurs et non-durables des ressources marines qui menacent la conservation de la biodiversité</b>										
9. Nombre de plans d'action et ou projets élaborés pour accompagner le processus de l'aménagement des pêcheries	27	0	2	6	4	7	8	27	100%	27 plans d'action développé pour soutenir le processus de gestion de la pêche
10. Nombre d'études techniques contribuant à l'accompagnement des plans de gestion des unités de gestion durables (UGD)	45	0	2	11	9	10	9	41	91%	41 études techniques sur les pêches

**COMFISH RESULTS 2011-2016**

<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles à la fin du projet</b>	<b>FY11</b>	<b>FY12</b>	<b>FY13</b>	<b>FY14</b>	<b>FY15</b>	<b>FY16</b>	<b>Cumul</b>	<b>Taux de réalisation</b>	<b>Commentaires</b>
11. Nombre d'axes de synergies créés dans le processus de mise en place des unités de gestion durable (UGD)	21	0	1	4	6	4	6	21	100%	COMFISH a créé 21 synergies
12. Nombre de politiques/règlements et de procédures administratives analysés (FTF 4.5.1-24 étape 1)	68	13	10	21	16	5	16	81	119%	81 politiques et autres documents ont été analysés
13. Nombre de politiques/règlements et procédures administratives rédigés et présentés au public/acteurs pour consultation (FTF 4.5.1-24 étape 2)	12	0	3	7	2	0	0	12	100%	Plans d'adaptation, accords d'hygiène, accords locaux
14. Nombre de politiques/règlements et procédures administratives soumis pour adoption officielle (législation/décret) (FTF 4.5.1-24 étape 3)	16	1	3	8	0	3	2	17	106%	Plans d'adaptation, accords d'hygiène, accords locaux
15. Nombre de politiques/règlements et procédures administratives grâce à l'assistance du GUS et qui sont approuvés (FTF 4.5.1-24 étape 4)	24	0	2	9	7	4	2	24	100%	Plans d'adaptation, accords d'hygiène, accords locaux
16. Nombre de politiques/règlements et procédures administratives approuvés et qui sont mis en œuvre (étape 5 de la FTF 4.5.1-24)	32	0	0	3	11	2	8	24	75%	Plans d'adaptation, accords d'hygiène, accords locaux
17. Nombre de nouvelles technologies de gestion des ressources halieutiques mises en place	17	0	4	3	4	0	2	13	76%	Mise en œuvre des accords locaux, des accords d'hygiène et des plans d'adaptation

**COMFISH RESULTS 2011-2016**

<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles à la fin du projet</b>	<b>FY11</b>	<b>FY12</b>	<b>FY13</b>	<b>FY14</b>	<b>FY15</b>	<b>FY16</b>	<b>Cumul</b>	<b>Taux de réalisation</b>	<b>Commentaires</b>
18. Nombre d'acteurs ayant mis en place de nouvelles règles de gestion concertée des ressources halieutiques	46,646	0	20,940	10,056	12,858			43,854	94%	
19. Nombre de producteurs et autres qui ont appliqué les nouvelles technologies ou les pratiques de gestion grâce à l'assistance du Gouvernement Américain (FTF 4.5.2-5)	42,837	0	0	7,685	32,360	2,792		42,837	100%	
20. Nombre d'hectares d'importance biologique significative et /ou renfermant des ressources naturelles sous gestion améliorée grâce à l'aide du gouvernement américain (indicateur de diversité biologique 4.8.1-26)	1,109,661	0	0	334,104	603,714	171,843		1,404,565	126%	Surface totale où le projet a été mis en œuvre
21. Nombre d'hectares dans les zones d'importance biologique significative sous gestion améliorée grâce à l'assistance du gouvernement américain	450,656	0	0	41,500	66,496	342,660		889,610	197%	Surface totale des aires marines protégées et de la réserve de Saloum.
<b>RI 4: L'augmentation de la résilience au changement climatique et des bénéfices sociaux et économiques au profit des communautés de pêcheurs pour favoriser la gestion durable des pêcheries.</b>										
22. Nombre d'institutions ayant renforcé leur capacité à s'adapter aux impacts du changement climatique grâce à l'assistance du Gouvernement Américain (Cet indicateur a été ajouté au cours de l'exercice 2015)	362	0	35	63	127	104	163	492	136%	

**COMFISH RESULTS 2011-2016**

<b>Indicateurs</b>	<b>Cibles à la fin du projet</b>	<b>FY11</b>	<b>FY12</b>	<b>FY13</b>	<b>FY14</b>	<b>FY15</b>	<b>FY16</b>	<b>Cumul</b>	<b>Taux de réalisation</b>	<b>Commentaires</b>
23. Nombre de ménages ruraux bénéficiant directement de l'assistance du Gouvernement Américain	16,533		Etude de base:10,331 ménages	9131	7402			16,533	100%	Ménages situés dans les zones d'intervention du projet
24. La perception des acteurs de la pêche sur l'amélioration de bien être est positive grâce à l'assistance du Gouvernement Américain			Etude de base				2 <sup>nd</sup> study			En général, les acteurs ont le sentiment que leur bien-être a augmenté grâce à COMFISH. (Reportez-vous au rapport complet pour plus de détails)

## ANNEX 2. Liste des documents techniques produits par USAID/COMFISH

Les documents techniques	
2011	1. Rapport de atelier sur l'aménagement des pêcheries et la sélection des stocks prioritaires, USAID/COMFISH
	2. Evaluation of the legal and institutional capacity of the Conseil Local de Pêche Artisanale (CLPA), KARP, USAID/COMFISH
	3. Senegal fisheries governance needs assessment, Lopez, USAID/COMFISH
	4. Guide méthodologique pour l'évaluation de la vulnérabilité au changement climatique au niveau communautaire (zones côtières), Septembre, ENDA, USAID/COMFISH
2012	5. Amélioration des techniques de traitement et de conservation du poisson à Cayar : Code de Bonnes conduites des femmes transformatrices de produits halieutiques de Cayar pour la fabrication de poisson braisé séché: APTE, USAID/COMFISH
	6. Analyse microbiologique et chimique des sardinelles braisées séchées ou 'keccax' à Cayar (Evaluation de la qualité hygiénique), Consultants (APTE), USAID/COMFISH
	7. Dynamique de l'occupation des sols, cartographie des CLPA, des zones de pêche et mise en place d'un système d'information géographique, CSE
	8. Dynamique des populations de sardinelles en Afrique du Nord-Ouest : contraintes environnementales, biologiques et socio-économiques, CRODT USAID/COMFISH
	9. Etat des lieux du site de transformation artisanale des produits halieutiques de Cayar, Consultants (APTE), USAID/COMFISH
	10. Evaluer et suivre les impacts des AMP sur la base d'indicateurs biologiques, socio-économiques et de gouvernance : Etude de cas sur l'AMP de Joal-Fadjouth, WWF/CRODT, USAID/COMFISH
	11. Rapport de missions de prospection sur la vulnérabilité des zones côtières en relation avec les activités de pêche (Mbour Mballing Pointe Sarène Ngarparou Saly Somone Ndayane Poponguine Guéréo Kayar Rufisque Yenn Sindou et Foundiougne), CAREX/ISE/UCAD
	12. Rapport sur le recensement des ménages du secteur de la pêche dans les CLPA de: Joal-Fadiouth, Mbour, Sindia, Foundiougne, Cayar, Rufisque-Bargny, Yenne-Dialaw, USAID/COMFISH
	13. Rapport sur le recensement des organisations professionnelles du secteur de la pêche dans les CLPA de : Joal-Fadiouth, Mbour, Sindia, Foundiougne, Cayar, Rufisque-Bargny, Yenne-Dialaw, USAID/COMFISH
	14. Rapport technique de l'atelier d'identification des stratégies pour les Conseils Locaux de pêche Artisanale (CLPA) dans la mise en place des Unités de Gestion Durable des ressources (UGD), WWF USAID/COMFISH
	15. Recensement de la pêche crevettière dans le Sine Saloum, USAID/COMFISH
	16. Roles of women in fishing communities of Dakar, the Petite Cote and Sine Saloum, USAID/COMFISH
	17. Situation de référence sur la perception des acteurs de l'état de leur bien-être social au niveau des sites d'intervention du programme Mbaye A. USAID/COMFISH
	18. Stratégie de renforcement des capacités des CLPA dans la zone d'intervention du projet USAID/COMFISH, FORACTION

	19. Stratégie de renforcement des capacités des CLPA dans le cadre de la mise en œuvre des unités de gestion durable des ressources, WWF USAID/COMFISH
	20. Stratégie de renforcement des capacités et du pouvoir social et économique des femmes actives dans la pêche, WWF, USAID/COMFISH
	21. Description des séries statistiques sur l'effort, les captures et l'environnement hydroclimatique au niveau des sites de Kayar, Mbour et Joal, Rapport CRODT
	22. Construction d'indicateurs pour le suivi-évaluation de la performance des Conseils Locaux de Pêche Artisanale au Sénégal, Séne C. USAID/COMFISH
	23. Convention locale pour une gestion durable des ressources halieutiques : Conseil Local de la Pêche Artisanale de Joal-Fadiouth, Région de Thiès, Département de Mbour, République du Sénégal, USAID/COMFISH
	24. Convention locale pour une gestion durable des ressources halieutiques : Conseil Local de la Pêche Artisanale de Sindia: Région de Thiès, Département de Mbour, Sous Préfecture de Sindia, République du Sénégal, USAID/COMFISH
2013	25. Stratégie Nationale pour les Aires Marines Protégées au Sénégal, DAMPC, USAID/COMFISH
	26. Evaluation de l'effort et des captures réalisés hors de la ZEE sénégalaise par la pêche artisanale, CRODT, USAID/COMFISH
	27. Etude sur la vulgarisation dans le secteur de la pêche au Sénégal, AB. Diagne, USAID/COMFISH
	28. Etude diagnostique des lacunes et contraintes de la gouvernance des aires marines protégées de Joal-Fadiouth, Cayar et Bamboung, USAID/COMFISH, CRODT
	29. Etude diagnostique des lacunes et contraintes de la gouvernance des aires marines protégées de Joal-Fadiouth, Cayar et Bamboung : USAID/COMFISH
	30. Estimation préliminaire des captures de la Pêche Illicite Non Déclarée et Non Réglementée (INN) au Sénégal, sources de données, logique, et conclusions, USAID/COMFISH
	31. Cartographie des CLPA de Mbour, Sindia, Joal, Yene, Rufisque Cayar et de la migration des stocks Rapport d'activité, CSE, USAID/COMFISH
	32. Cartographie de l'occupation du sol de la zone d'emprise des CLPA (Rufisque-Bargny, Sindia Mbour, Cayar, Joal et Yenne- Dialao), distribution et dynamique des stocks, CSE, USAID/COMFISH
	33. Analyse de la vulnérabilité des communautés côtières et stratégies d'adaptation au changement climatique dans les CLPA de Rufisque/Bargny, Sindia et Joal/Fadiouth, CAREX :ISE/UCAD
	34. Amélioration des techniques de traitement et de conservation du poisson à Cayar : Etude sur les conditions de longue conservation du poisson BRAISE-SECHE (keccax) à Cayar, APTE, USAID/COMFISH
	35. Amélioration des connaissances sur les aspects du changement climatique et la pêche dans les zones côtières du Sénégal et de la Commission Sous Régionale des Pêches (CSRP), Kane A.
	36. Plan d'Adaptation au changement climatique à l'échelle du Conseil Local de la Pêche Artisanale de Joal-Fadiouth ; République de Sénégal, ISE, USAID/COMFISH
	37. Plan d'Adaptation au changement climatique à l'échelle du Conseil Local de la Pêche Artisanale de Rufisque/Bargny; République de Sénégal, ISE, USAID/COMFISH
38. Plan d'Adaptation au changement climatique à l'échelle du Conseil Local de la Pêche Artisanale de Sindia; République de Sénégal, ISE, USAID/COMFISH	

	39. Plan d'Adaptation au changement climatique à l'échelle du Conseil Local de la Pêche Artisanale de Ziguinchor; République de Sénégal, CSE USAID/COMFISH
	40. Convention locale pour une gestion durable des ressources halieutiques : Conseil Local de la Pêche Artisanale de Cayar : (CLPA/CAYAR), Région de Thiès, Département de Mbour, République de Sénégal, USAID/COMFISH
	41. Convention locale pour une gestion durable des ressources halieutiques : Conseil Local de la Pêche Artisanale de Mbour : Région de Thiès, Département de Mbour, Préfecture de Mbour, République du Sénégal, USAID/COMFISH
	42. Convention locale pour une gestion durable des ressources halieutiques : Conseil Local de la Pêche Artisanale de Rufisque/Bargny : Région de Dakar, Département de Rufisque, République du Sénégal, USAID/COMFISH
	43. Convention locale pour une gestion durable des ressources halieutiques : Conseil Local de la Pêche Artisanale de Yene/Dialaw, : Région de Dakar, Département de Rufisque, Arrondissement de Bambilor, République du Sénégal, USAID/COMFISH
2014	44. Amélioration des techniques de traitement et de conservation du poisson à Cayar : Guide des bonnes pratiques en Wolof « TEERE BU TËNK MBAAXU SOPPIN AK NJAAYINU KECCAX » ATPE USAID/COMFISH
	45. Amélioration des techniques de traitement et de conservation du poisson à Cayar : Guide des bonnes pratiques de transformation et de commercialisation du KECCAX, APTÉ USAID/COMFISH
	46. Cartographie des Sites et infrastructures de pêche des CLPA de Saint-Louis, Ziguinchor Sédhiou et mise à jour du système d'information géographique, CSE, USAID/COMFISH
	47. Contribution du projet USAID/Comfish à l'amélioration de l'adaptation et de la résilience des écosystèmes et communautés côtières face au changement climatique, Kane A.
	48. ELEFAN in R: a new tool for length-frequency analysis, USAID/COMFISH/UBC/IUPA
	49. Etude bioécologique et socio-économique sur les stocks de l'ethmalose, CRODT, USAID/COMFISH
	50. Etude sur la contribution socio-économique de la pêche artisanale dans l'économie des collectivités locales côtières : l'étude du cas de la commune de Cayar ; WWF USAID/COMFISH
	51. Formation du GIE «Dynamiques femmes de tanne» de Joal Fadiouth en organisation et dynamique communautaire (ODC): Manuel du participant, USAID/COMFISH
	52. Guide pratique sur la surveillance participative dans la pêche artisanale, USAID/COMFISH
	53. Manuel de gestion administrative et financière à l'usage des comités de coordination des CLPA dans le cadre de la gestion des ressources halieutiques, USAID/COMFISH
	54. Rapport de l'étude sur la mobilisation interne et externe de fonds pour les conseils locaux de pêche artisanale (CLPA), Abdou Séne, USAID/COMFISH
	55. Rapport de la réunion technique d'examen et de validation de la proposition de la mise en place du réseau des CLPA du Sénégal ; WWF, USAID/COMFISH
56. Etude diagnostique des cadres de concertation déjà mis en place sur les changements climatiques, la pêche et l'environnement marin et côtier, DEEC USAID/COMFISH	

	57. Convention locale pour une gestion durable des ressources halieutiques ; Conseil Local de la Pêche Artisanale de Kafountine, Région de Ziguinchor, Département de Bignona, Arrondissement de Katabal, République du Sénégal, USAID/COMFISH
	58. Convention locale pour une gestion durable des ressources halieutiques : Conseil Local de la Pêche Artisanale de Ziguinchor, Région de Ziguinchor, Département de Ziguinchor, République du Sénégal, USAID/COMFISH
	59. Convention locale pour une gestion durable des ressources halieutiques : Conseil Local de la Pêche Artisanale de Saint-Louis: Région de Saint-Louis, Département de Saint-Louis, République du Sénégal, USAID/COMFISH
2015	60. Elaboration de documents de gestion de l'unité améliorée de transformation des produits halieutiques du Groupement d'Interet Economique « Mantoulaye Guène » de Cayar, APTE
	61. Guide pratique de cogestion locale des pêches au Sénégal, ADEPA USAID/COMFISH
	62. La chaîne de valeur de la sardinelle pêchée au Sénégal, Consultants (Mbaye A., Cissé I., Touré K ; Ba A. /ISRA, CRODT, IRD, ENSA)
	63. Manuel de gestion à l'usage des comites de gestion de salubrite des aires de transformation pour une meilleure adaptation au changement climatique, USAID/COMFISH
	64. Manuel de procédures d'autocontrôle de l'Unité moderne de transformation des produits halieutiques de Cayar, A. Mbengue, NC.Ndiaye, USAID/COMFISH
	65. Plan d'Affaires de l'Unité de transformation de produits halieutiques du Groupement d'Intérêt Economique « Mantoulaye Guene » de Cayar, APTE USAID/COMFISH
	66. Suivi des Indicateurs de la performance des Conseils Locaux de Pêche Artisanale au Sénégal ; Mbaye A., USAID/COMFISH
	67. Plan d'Adaptation au changement climatique à l'échelle du Conseil Local de la Pêche Artisanale de Kafountine 2015-2020 ; République de Sénégal, CSE USAID/COMFISH
	68. Plan d'Adaptation au changement climatique à l'échelle du Conseil Local de la Pêche Artisanale de Saint-Louis 2015-2020 ; République de Sénégal, CSE USAID/COMFISH
2016	69. Test de sélectivité des engins utilisées dans la pêcherie de l'ethmalose (cobo), IUPA, USAID/COMFISH
	70. Plan National d'Adaptation du secteur de la pêche et de l'aquaculture face au changement climatique horizon 2035, Consultants, (Diouf PS., Diop N. Diop H.) USAID/COMFISH, octobre 2016
	71. Plan de gestion participatif de la pêcherie de sardinelle dans la Grande Côte Nord, Grande Côte Sud, le Cap-Vert, la Petite Côte et la Casamance, Consultant / USAID COMFISH
	72. Evolution de la perception des acteurs de Cayar et Joal de l'état de leur bien-être social, par Adama Mbaye, sociologue chercheur ISRA/CRODT
	73. Documentation de bonnes pratiques de pêche & Cartographie de la migration des pêcheurs, CSE, USAID/COMFISH
	74. Appui à la mise en place des Plans de gestion des petits pélagiques au Sénégal CRODT